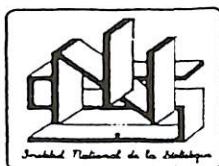


REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail

MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA
PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT

INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE



PROFIL DE PAUVRETE

1998



OUATTARA Idrissa

B9
OUA
400

PROFIL DE PAUVRETE EN COTE D'IVOIRE. EN 1998

Table des matières

AVERTISSEMENT	IV
RESUME	V
INTRODUCTION	1
1 PRESENTATION DE L'ENQUETE NIVEAU DE VIE DE 1998 (ENV 98).....	3
1.1 OBJECTIFS DE L'ENQUETE NIVEAU DE VIE DE 1998.....	3
1.2 METHODOLOGIE DE L'ENQUETE NIVEAU DE VIE DE 1998.....	3
1.2.1 Le plan de sondage de l'enquête Niveau de vie de 1998 (ENV 98).....	3
1.2.2 Le questionnaire	4
2 SEUIL ET RATIOS DE PAUVRETE EN COTE D'IVOIRE EN 1993 ET 1995.....	5
2.1 LE RATIO DE PAUVRETE.....	6
2.1.1 Méthodologie de calcul des indices de pauvreté	6
2.1.2 Ratio de pauvreté par strate	6
2.1.3 Extrême pauvreté	8
2.2 LA CONTRIBUTION DES REGIONS A LA PAUVRETE NATIONALE.....	10
2.2.1 Contribution à la pauvreté nationale	10
2.2.2 Contribution à l'extrême pauvreté	12
3 PAUVRETE ET GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE (GSE) DU CHEF DE MENAGE ...	13
3.1 LE RATIO DE PAUVRETE PAR GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE (GSE).....	13
3.2 LE RATIO D'EXTREME PAUVRETE PAR GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE (GSE).....	15
3.3 LA CONTRIBUTION DES GROUPES SOCIO-ECONOMIQUES A LA PAUVRETE.....	16
4 TAILLE DU MENAGE ET PAUVRETE	17

5 GENRE ET PAUVRETE	18
5.1 FEMME ET PAUVRETE EN 1995 ET 1998.....	22
5.2 FEMME ET PAUVRETE EN 1995 ET 1998.....	22
6 PAUVRETE ET NATIONALITE	24
7 PAUVRETE ET LOGEMENT	28
7.1 TYPE DU LOGEMENT.....	28
7.1.1 Type de logement et Pauvreté en 1993.....	28
7.1.2 Type de logement et extrême pauvreté en 1993.....	29
7.1.3 Type de logement et pauvreté en 1995.....	30
7.1.4 Type de logement et extrême pauvreté en 1995.....	31
7.1.5 Type de logement et pauvreté en 1998.....	32
7.1.6 Type de logement et extrême pauvreté en 1998.....	33
7.2 STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT.....	35
7.2.1 Pauvreté et statut d'occupation du logement en 1993.....	36
7.2.2 Pauvreté et statut d'occupation du logement en 1995.....	37
7.2.3 Pauvreté et statut d'occupation du logement en 1998.....	38
8 PAUVRETE ET EDUCATION EN 1995 ET 1998	40
8.1 TAUX D'ALPHABETISME EN 1995 ET 1998.....	40
8.1.1 Taux d'alphabétisme par strate et genre en 1995 et 1998.....	40
8.1.2 Taux d'alphabétisme par statut de pauvreté, genre et strate en 1995 et 1998.....	42
8.1.3 Taux net d'alphabétisme des personnes de 6 ans et plus.....	44
8.1.4 Pauvrete et taux d'alphabétisme des personnes de 6 ans et plus.....	45
8.1.5 Taux net d'alphabétisme des adultes.....	48
8.2 TAUX NET DE SCOLARISATION AU CYCLE PRIMAIRE EN 1995 ET 1998.....	53
9 ENFANCE ET PAUVRETE	56
9.1 LA PAUVRETE DES ENFANTS.....	57
9.1.1 Ratio de pauvreté.....	57
9.1.2 Contribution à la pauvreté.....	59
CONCLUSION	60



AVERTISSEMENT

Ce rapport provisoire est préparé¹ à partir des données issues de l'enquête sur le "**Niveau de Vie des Ménages de 1998 (ENV 98)**", réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS) de septembre à novembre 1998. Il s'intéresse principalement à la pauvreté et aux conditions d'existence des couches les plus défavorisées de la population en 1998.

Les données sur les revenus étant très peu fiables à cause des réticences des ménages, la pauvreté a été appréhendée sous l'angle de la dépense annuelle par tête. Ainsi, à chaque ménage propriétaire du logement occupé ou logé à titre gracieux, a été affecté un montant de loyer déterminé à partir de la **méthode de classification multiple** (régression multiple) en prenant en compte certaines variables qualitatives caractéristiques telles que le type de logement, le statut d'occupation, le principal matériau du mur, le principal matériau du toit, le mode d'approvisionnement en eau, la principale source d'éclairage, la principale source de combustible, le type de toilette, le type de meuble possédé et la strate (Abidjan, Autres Villes, Forêt Rurale Est, Forêt Rurale Ouest, et Savane Rurale).

Avant, il convient de préciser que les dépenses saisies lors des différentes enquêtes auprès des ménages se rapportent généralement aux 12 derniers mois, à compter du jour de la collecte d'informations.

Par rapport à cette période de référence, l'utilisateur doit comprendre que les dépenses de l'enquête sur le "**Niveau de Vie des Ménages**" (avril à mai) concernent plus l'année 1994 dans la mesure où elles ne couvrent que 4 mois et demi au plus en 1995.

Il importe aussi de préciser qu'il n'existe pas de norme préétablie et universellement admise en matière de définition d'un seuil de pauvreté. En conséquence, la notion de seuil de pauvreté est très complexe à cerner en ce sens qu'il est le fruit d'un compromis ; L'utilisateur de ces résultats est invité à ne pas perdre de vue le **caractère relatif** des chiffres et commentaires.

¹ Les personnes ayant participé à la réalisation technique de cette enquête et à l'élaboration de ce document sont : Idrissa OUATTARA (Chef de Projet), COULIBALY Atioumoutio Jeannine (Responsable Informatique), Siriki Zunga COULIBALY Tingana, DAMOH Bléhoué Toussaint, DIANE Balamine, Jonas Yao N'DRI, AMANI Michel, ENOH Moïse Georges et FOFANA Karime (tous coordinateurs).

PROFIL DE PAUVRETE EN COTE D'IVOIRE EN 1998



RESUME

Suite à l'Enquête Permanente Auprès des Ménages de 1985 (EPAM 85), réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS) en collaboration avec la Banque Mondiale, un seuil de pauvreté relatif de 75 000 Francs CFA par tête et par an, auquel correspondait un ratio de pauvreté P_0 de 10%, a été défini.

Ce seuil de pauvreté relatif, constant en termes réels, est passé à 101 340 Francs CFA en 1993, à 144 800 Francs CFA en 1995 et à 162 800 Francs CFA en 1998. Les ratios de pauvreté correspondants étaient de 32,3% en 1993, 36,8% en 1995 et 33,6% en 1998.

Ces chiffres montrent qu'après une amplification de 268% entre 1985 et 1995, le phénomène de pauvreté au plan national a subi un fléchissement de 8,7% en 1998 (36,8% en 1995 et 33,6% en 1998). Ce fléchissement est imputable à une réduction très sensible du ratio de pauvreté, qui est passé :

- en Forêt Rurale Ouest de 50,1% en 1995 à 24,5% en 1998, soit une baisse de 51% et
- à Abidjan, de 20,2% à 11,1%, soit une variation de (-45%).

Cependant, on note une dégradation de la situation de :

- 18,2% dans les Autres Villes avec des quotients de pauvreté de 28,6% en 1995 et de 33,8% en 1998 ;
- 13,7% en forêt rurale où l'incidence de la pauvreté était de 41% en 1995 contre 6,6% en 1998 ;
- 10,5% en Savane Rurale avec des ratios respectifs de 49,4% et 54,6%.

La contribution des régions à la pauvreté nationale fait ressortir que le phénomène de la pauvreté en Côte d'Ivoire, essentiellement rural du fait que 87% des pauvres vivaient en milieu rural en 1985 contre 74% en 1993, 73% en 1995 et 69% en 1998, se développe plus rapidement en ville.

Au niveau du groupe socio-économique du chef de ménage, le constat est qu'en 1998, plus d'une personne vivant sous la responsabilité d'un agriculteur de vivrier sur deux était pauvre (50,6%) et plus de 4 individus sur 10 dans un ménage d'agriculteur de produits d'exportation sur 10 étaient pauvres (45,1%).

De plus, la contribution cumulée des pauvres de ces deux catégories de ménages à la pauvreté nationale était 60,7% en 1998 contre 68,6% en 1993 et 66,4% en 1995.

Pour une taille nationale moyenne totale de 5,5 personnes en 1995 et de 5,7 en 1998, le ménage pauvre comportait 7,3 personnes en 1995 et 8,1 en 1998.

Malgré une différence non significative, la pauvreté frappait plus d'hommes (37,0%) que de femmes (36,6%) en 1995. En 1998, il y avait 33,3% d'hommes pauvres contre 33,8% de femmes.

B9
OUA
100

Le ratio de pauvreté est en général plus élevé chez les individus appartenant aux ménages dont le chef est un étranger que chez ceux dont le chef est un Ivoirien :

- en 1993, le ratio de pauvreté, au plan national, était de 31,3% pour les ménages dont le chef est un Ivoirien et de 35,4% pour ceux dont le chef est un étranger ;
- en 1995, il était respectivement 35,2% et 44,7% ;
 - en 1998, il y avait 33,4% de pauvres dans les ménages dont le chef est un Ivoirien et 34,3% dans ceux des étrangers.

Par type logement, les résultats montrent que

- 71% des pauvres d'Abidjan logeaient dans les cours communes en 1993 contre 65% en 1995 et 45% en 1998. dans les bidonvilles. Il faut cependant nuancer cette forte présence de pauvres dans ce genre de logement par le fait que le ratio de pauvreté y était plus faible que dans d'autres types : 7% en 1993 contre 25% dans les cases et maisons en banco ; 28% en 1995 contre 100% dans les cases et maisons en banco et 41% dans les bidonvilles ; 11% en 1998 contre 40% dans les cases et maisons en banco ;
- dans les Autres Villes, la contribution à la pauvreté nationale par les habitants des cours communes était de 68% en 1993 pour un ratio de pauvreté non négligeable de 35%, soit plus du tiers de l'effectif de cette catégorie. Mais, ce ratio demeure faible comparativement à celui des habitants des cases et maisons en banco sont pauvres. (50%). En 1995, 57% des pauvres habitaient des cours communes avec un taux de pauvreté de 25% ; 27% des pauvres, au cours de cette année 1995, vivaient dans des cases et maisons en banco et affichaient un très fort quotient de pauvreté de 75%. En 1998, plus de 4 habitants des cours communes des Autres Villes sur 10 (39,7%) étaient pauvres et leur contribution à la pauvreté nationale était de 56%.
- en milieu rural : 69% des pauvres de la Forêt Rurale Est étaient dans les cases et maisons en banco en 1993, contre 79% en Forêt Rurale Ouest et 70% en Savane Rurale cases et maisons en banco; cette contribution était respectivement de 72%, 69% et 45% en 1995 et. 61%, 52% 64% en 1998.

Par rapport au statut d'occupation, il ressort que la pauvreté est plus présente dans les ménages propriétaires des logements à cause de l'importance numérique de leurs membres dans la population totale avec au moins 61% de la population nationale et près de 80% de la population rurale en 1993, 1995 et 1998, et aussi du fait que ce statut (de propriétaire) n'est pas forcément un facteur d'aisance en milieu rural. Ainsi, le constat qui se dégage est que :

- indépendamment de l'année, plus 7 pauvres sur 10, en Côte d'Ivoire, étaient dans les ménages de propriétaires où le ratio de pauvreté est en général supérieur à 40%. La contribution à l'extrême pauvreté est également supérieure à 70% ;
- plus du tiers des logés par les familles était pauvre, 35% en 1993 et 38% en 1995, contre un peu plus du quart (26%) en 1998 ;

- à Abidjan, plus 7 pauvres sur 10 se rencontraient dans les ménages de locataires (70%) en 1993 et (72%) en 1995, contre plus 5 pauvres sur 10 (52%) en 1998. Au cours de cette même année 1998, plus de 4 pauvres sur 10 étaient membres de ménages propriétaires ;
- dans les Autres Villes, plus de 4 pauvres sur 10 appartenaient à des ménages de propriétaires : 53% en 1993, 40% en 1995 et 50% en 1998, et les ratios sont respectivement de 39%, 32% et 42%. 3 pauvres ou plus sur 10 se comptaient parmi ceux des ménages de locataires.

Le taux d'alphabétisme des adultes de 15 ans et plus laisse apparaître des caractéristiques différentes en fonction de la strate. En 1995, il ressort que :

- à Abidjan, près de 6 personnes pauvres de 15 ans et plus, sur 10 étaient alphabétisées. Le taux était de 7 hommes pauvres sur 10 et de moins de 5 femmes pauvres sur 10 (47,3%) ;
- dans les Autres Villes où le taux d'alphabétisme des adultes était de 49,3%, soit à peu près 1 personne pauvre sur 2, plus de 3 hommes pauvres sur 5 sont alphabétisés contre moins de 2 femmes sur 5 ;
- dans le milieu rural, les taux sont très faibles : moins de 30% en Forêt Rurale Est (28,7%) et 34,1% Forêt Rurale Ouest, soit 1 personne pauvre sur 3, et 18,3% en Savane Rurale, ce qui correspond à moins d'une personne sur 5. Ces taux sont encore plus faibles chez les femmes : 19,2%, 24,9% et 9,8% respectivement en Forêt Rurale Est, en Forêt Rurale Ouest et en Savane ;

En 1998, le taux total d'alphabétisme des adultes pauvres à Abidjan n'était pas différent de celui de 1995 (58,1%).

Dans les Autres Villes, la situation des pauvres a connu une amélioration par rapport à 1995 avec un taux de 53,7% en 1998 contre 49,7% en 1995; selon le genre, le taux était de 69,5% chez les hommes et de 40,7% chez les femmes contre respectivement 64,3% et 36,9%.

Cette amélioration se remarque aussi en milieu rural, à l'exception de la Savane Rurale où le constat est au recul : taux total de 18,3% de pauvres en 1995 contre 13,3%, soit une baisse de 27% en 1998 ; chez les hommes, cette baisse est de 21% chez les hommes contre 39% chez les femmes.

Au plan national, le ratio de pauvreté au niveau des enfants (de 0 à 14 ans) était de 42,9% en 1995. Il était supérieur au ratio se rapportant à l'ensemble de la population (36,8%) de 16,6%. En 1998, il était de 38,5% contre 33,5% pour la population totale, soit une différence également positive de 14,6%. Ces chiffres montrent que les enfants sont plus touchés par la pauvreté que les adultes.

PROFIL DE PAUVRETE EN COTE D'IVOIRE EN 1998

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire a réalisé, de 1975 à 1998, plusieurs enquêtes auprès des ménages. Parmi celles-ci il convient de citer :

- l'Enquête sur le Budget et la Consommation des Ménages de 1979 (EBC 79) ;
- l'Enquête Permanente Auprès des Ménages (EPAM) de 1985 à 1988 ;
- l'Enquête Prioritaire sur les Dimensions Sociales de l'Ajustement Structurel (DSA) de 1992 à Abidjan et de 1993 sur l'ensemble du territoire ;
- l'Enquête "Niveau de Vie des Ménages" de 1995.
- l'Enquête "Niveau de Vie des Ménages" de 1998.

Ces enquêtes ont permis d'analyser et de l'évolution du niveau et des conditions de vie des ménages de type africain vivant en Côte d'Ivoire.

Le présent rapport a pour but de présenter, à partir de l'enquête de 1998, les différents indices de pauvreté afin de permettre une meilleure appréciation du niveau et des conditions d'existence des ménages les plus démunis. Il donne également l'occasion de suivre l'incidence de la pauvreté en 1985, 1993 et 1995.

Les principales variables étudiées se rapportent à la composition du ménage, à l'éducation, à la santé, au logement, au transport, aux activités et à l'emploi, aux dépenses, à la consommation, etc...

Il faut préciser que la notion de pauvreté est très complexe à cerner dans la mesure où il n'existe pas une norme préétablie et qu'il faut, dans la plupart des cas, trouver un compromis.

Par conséquent, l'étude sur la pauvreté, est un exercice à la fois difficile et osé du fait du caractère subjectif des options à prendre au niveau de la définition du pauvre et/ou du seuil de pauvreté à retenir.

Deux méthodes sont généralement utilisées, à savoir :

- un seuil de pauvreté absolu correspondant à un minimum de besoins nutritionnels à satisfaire, calculé sur la base des dépenses alimentaires minima auxquelles on peut ajouter un panier de biens considéré comme un minimum essentiel
- un seuil de pauvreté relatif déterminé par la distribution des dépenses. Ce seuil de pauvreté est alors une proportion arbitraire et présélectionnée de la population ayant effectué ces dépenses. Il est nécessaire de rappeler que, compte tenu des réticences des ménages à fournir des informations relativement fiables sur le revenu, l'on préfère se servir des dépenses dans l'étude de la pauvreté.

A partir donc des dépenses des ménages enregistrées lors de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages de 1985, un seuil d'extrême pauvreté relatif de 75 000 Francs CFA,

par an et par tête, concernant les 10% les plus pauvres (1^{er} décile) a été défini. Ce seuil est défini en fonction des prix de la ville d'Abidjan. En conséquence, il est important de prendre en compte le niveau des prix dans chaque strate, en référence à celui de la ville d'Abidjan, afin de déterminer le vrai niveau de dépense des ménages concernés.

Cette démarche est d'autant plus importante que l'on peut, par exemple, s'offrir 2 pintades à 1000 Francs CFA à TEHINI, en Savane Rurale, alors qu'une seule peut coûter plus de 2000 Francs CFA à Abidjan.

Ce déflateur est égal à 1 à Abidjan et à I_i/I_A dans une strate i ; I_i étant l'indice des prix à la consommation de la strate i et I_A l'indice des prix à Abidjan (base 100 : février 1985 à janvier 1986, c'est-à-dire la période de collecte de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages de 1985 (EPAM 85)).

Aussi, le montant estimé du revenu est-il obtenu en divisant la dépense par le déflateur I_i/I_A (cf. tableau Q). Ce déflateur était de 135,12 en 1993, de 193,11 en 1995 et de 217,06 en 1998.

Le seuil de pauvreté relatif étant constant en termes réels, après chaque nouvelle enquête, les 75 000 Francs CFA de 1985 sont actualisés par un indice synthétique moyen de prix à la consommation des ménages à Abidjan (base 100 : février 1985 à janvier 1986).

Ainsi, le seuil relatif de pauvreté de 75 000 Francs CFA en 1985 passe à 101 340 Francs CFA en 1993 ; à 144 800 Francs CFA en 1995 et à 162 800 Francs CFA en 1998.

Tableau 0 : Les déflateurs de prix utilisés

STRATE	1998
Indice (Base 100 : Enquête Permanente Auprès Des Ménages (EPAM 85))	217,06
<u>Déflateur</u> : (I_i/I_A)	
Abidjan	1,00
Autres Villes	0,96
Forêt Rurale Est	0,87
Forêt Rurale Ouest	0,74
Savane Rurale	0,81

Le rapport comporte 9 grandes parties à savoir :

1. Présentation de l'Enquête Niveau de Vie de 1998 (ENV 98) ;
2. Seuil et ratios de pauvreté en Côte d'Ivoire en 1993 et 1995 ;
3. Pauvreté et groupe socio-économique du chef de ménage ;
4. Taille du ménage et pauvreté ;
5. Genre et pauvreté ;
6. Pauvreté et nationalité ;
7. Pauvreté et logement ;
8. Pauvreté et Education en 1995 et 1998 ;
9. Enfance et pauvreté.

1 PRESENTATION DE L'ENQUETE NIVEAU DE VIE DE 1998 (ENV 98)

L'Enquête Niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire (ENV 98), dont les résultats servent à analyser l'évolution de la pauvreté au cours de la période 1985-1998, présente les mêmes caractéristiques que celles de 1993 et 1995 au niveau de la méthode de collecte, du contenu et de la forme des principales questions et sections. Les innovations apportées concernent essentiellement :

- le volet "emploi et activités des personnes" qui est beaucoup plus détaillé ;
- l'identification des différentes personnes ayant effectué les dépenses, ce qui permet la prise en compte du thème du genre lors de l'analyse.

1.1 OBJECTIFS DE L'ENQUETE NIVEAU DE VIE DE 1998

L'objectif principal de cette enquête est de collecter des informations destinées au suivi, à l'amélioration, à la planification et à l'évaluation des politiques économiques et sociales en Côte d'Ivoire. Elle doit permettre :

- de fournir des données de base sur le niveau et les conditions sanitaires, d'éducation, de logement, de dépenses, de travail et d'activités, de transport, etc., des ménages ;
- d'étudier l'évolution du niveau de vie des ménages et de la pauvreté ;
- d'analyser la situation des groupes vulnérables ;
- d'offrir un cadre d'analyse de l'impact des différentes mesures économiques, financières et sociales au niveau des ménages.

1.2 METHODOLOGIE DE L'ENQUETE NIVEAU DE VIE DE 1998

1.2.1 Le plan de sondage de l'enquête Niveau de vie de 1998 (ENV 98)

L'Enquête sur le Niveau de Vie couvre un échantillon de 4 200 ménages tirés de façon aléatoire dans 210 grappes choisies de façon systématique parmi les îlots du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988 (RGPH 88). Dans chaque grappe, 20 ménages ont été tirés systématiquement.

Il convient de rappeler que les 20 ménages de chaque grappe sont tirés et enquêtés immédiatement après la fin du dénombrement.

Le tableau 1.2.1 donne la répartition par strate des ménages enquêtés dans les opérations réalisées en 1993, 1995 et 1998.

Tableau 1.2.1 : Echantillon de ménages lors des enquêtes
en 1993, 1995 et 1998 par strate¹

STRATE	EFFECTIF DES MENAGES		
	1993	1995	1998
Abidjan	1680	240	860
Autres Villes	3680	240	1060
Forêt Rurale Est	1420	190	800
Forêt Rurale Ouest	1260	160	720
Savane Rurale	1560	170	760
ENSEMBLE	9600	1000	4200

¹Le pays est subdivisé en 5 strates d'analyse représentatives

1.2.2 Le questionnaire

Le questionnaire de l'Enquête sur le Niveau de Vie a adopté le schéma de l'Enquête Prioritaire de 1993, à la seule différence qu'il comporte dix sections numérotées de 0 à 9 tandis que celui de 1993 en contient 12 allant de 0 à 11.

Les sections se rapportant au même thème dans les deux enquêtes ont, à quelques questions près, le même contenu. Le tableau 1.2.2 donne une vue synthétique des deux questionnaires.

Tableau 1.2.2 : Répartition synthétique des thèmes par numéro de section

INTITULE DE LA SECTION	NUMERO EN		
	1993	1995	1998
Renseignements sur la collecte et le ménage	0	0	0
Composition du ménage, Santé, Migration, Education et Emploi	1	1	1
Logement et Equipement	2	2	2
Difficultés rencontrées et Stratégies	3	8	8
Emploi des deux décideurs du ménage	4	-	-
Migration	5	-	-
Agriculture et Elevage	6	3	3
Entreprises Non Agricoles	7	4	4
Dépenses du ménage	8	5	8
Ressources complémentaires	9	6	6
Propriétés et Avoirs du ménage	10	7	7
Anthropométrie	11	-	-
Emploi du temps des femmes	-	9	-

Source : INS

(-) Rubriques non prises en compte l'année concernée

2 SEUIL ET RATIOS DE PAUVRETE EN COTE D'IVOIRE EN 1993 ET 1995

Le profil de pauvreté en Côte d'Ivoire en 1998 sera traité en fonction du seuil de pauvreté de 75 000 Francs CFA (aux prix de la ville d'Abidjan) par tête et par an, défini en 1985, à partir des données issues de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages (EPAM 85) ; ce seuil correspondait à un ratio de pauvreté de 10%.

Le profil de pauvreté en Côte d'Ivoire en 1993 et 1995 sera traité en fonction du seuil de pauvreté de 75 000 Francs CFA par tête et par an, défini en 1985, à partir des données issues de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages (EPAM 85) ; ce seuil correspond à un ratio de pauvreté de 10%.

Il s'agit d'un seuil de pauvreté relatif **constant en termes réels**, ce qui revient à appliquer au seuil de pauvreté de 1985 qui sera retenu, l'indice synthétique moyen des prix à la consommation des ménages africains (de toute catégorie) avec pour base 100 la période de collecte de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages en 1985 (EPAM 85).

Pour cette période de base allant de février 1985 à janvier 1986, l'indice synthétique moyen à Abidjan est de :

- 135,12 sur la période de mai à novembre 1993 pour l'Enquête Prioritaire ;
- 193,11 de mars à mai 1995 quand il s'agit de l'Enquête sur le Niveau de Vie des ménages ;
- 112,25 de septembre à novembre 1998, ce qui équivaut à 217,06 sur la période de base de février 1985 à janvier 1986.

L'objet principal de cette étude est de fournir des indices socio-économiques utiles en vue d'analyser la pauvreté de façon opérationnelle, c'est-à-dire de permettre une meilleure connaissance des groupes vulnérables en faveur desquels des mesures ciblées peuvent être envisagées.

Il s'agit d'un seuil de pauvreté relatif **constant en termes réels**, ce qui revient à dire que nous appliquerons au seuil de pauvreté de 1985 qui sera retenu, l'indice moyen des prix à la consommation des ménages africains (de toute catégorie) avec pour base 100 la période de collecte de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages en 1985 (février 1985 à janvier 1986).

Pour la période de base correspondant à l'Enquête Niveau de Vie de 1995 (base 100 : mars-mai 1995), l'indice moyen des prix à la consommation des ménages à Abidjan, sur la période de septembre à novembre 1998, est de 112,245, ce qui équivaut à 217,06 quand il s'agit de la période de base allant de février 1985 à janvier 1986.

L'objet principal de cette étude est d'analyser la pauvreté de façon opérationnelle, c'est-à-dire de permettre le ciblage de groupes vulnérables en faveur desquels des politiques économiques réalistes peuvent être envisagées.

2.1 LE RATIO DE PAUVRETE

2.1.1 Méthodologie de calcul des indices de pauvreté

Deux indicateurs de pauvreté seront particulièrement utilisés ; il s'agit :

- du ratio de pauvreté P_0 qui est égal au nombre d'individus pauvres rapporté au nombre total d'individus ;
- de la "contribution à la pauvreté" correspondant au pourcentage par rapport au nombre total de pauvres.

En appliquant le déflateur de prix de 217,06 en 1998 (Base 100 : février 1985 à janvier 1986, période de collecte de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages de 1985 (EPAM 85)), au montant de 75 000 Francs CFA, par tête et par an en 1985, l'on obtient un seuil relatif de pauvreté de 162 800 Francs CFA en 1998 (période de septembre à novembre 1998), correspondant à un ratio de pauvreté de 33,6%

2.1.2 Ratio de pauvreté par strate

Le tableau 2.1.1, relatif au ratio de pauvreté et à l'effectif des individus de l'échantillon en 1985, 1993, 1995 et 1998, montre que le ratio P_0 de pauvreté est passé de 10% en 1985 à 32,3% en mai-novembre 1993, à 36,8% en mars-mai 1995 et à 33,6% en septembre-novembre 1998.

Ces chiffres montrent qu'après une amplification du phénomène de pauvreté au plan national, entre 1985 et 1995 (10% en 1985 contre 36,8% en 1995), l'on assiste à un net fléchissement de 8,7% en 1998 (36,8% en 1995 et 33,6% en 1998).

Au niveau des strates, ce fléchissement est très important : 45,0% à Abidjan et 51,1% en Forêt Rurale Ouest.

Contrairement à la situation dans ces deux strates, on constate une aggravation de la pauvreté dans les Autres Villes (18,2%), en Forêt Rurale Est (13,7%) et en Savane Rurale (10,5%).

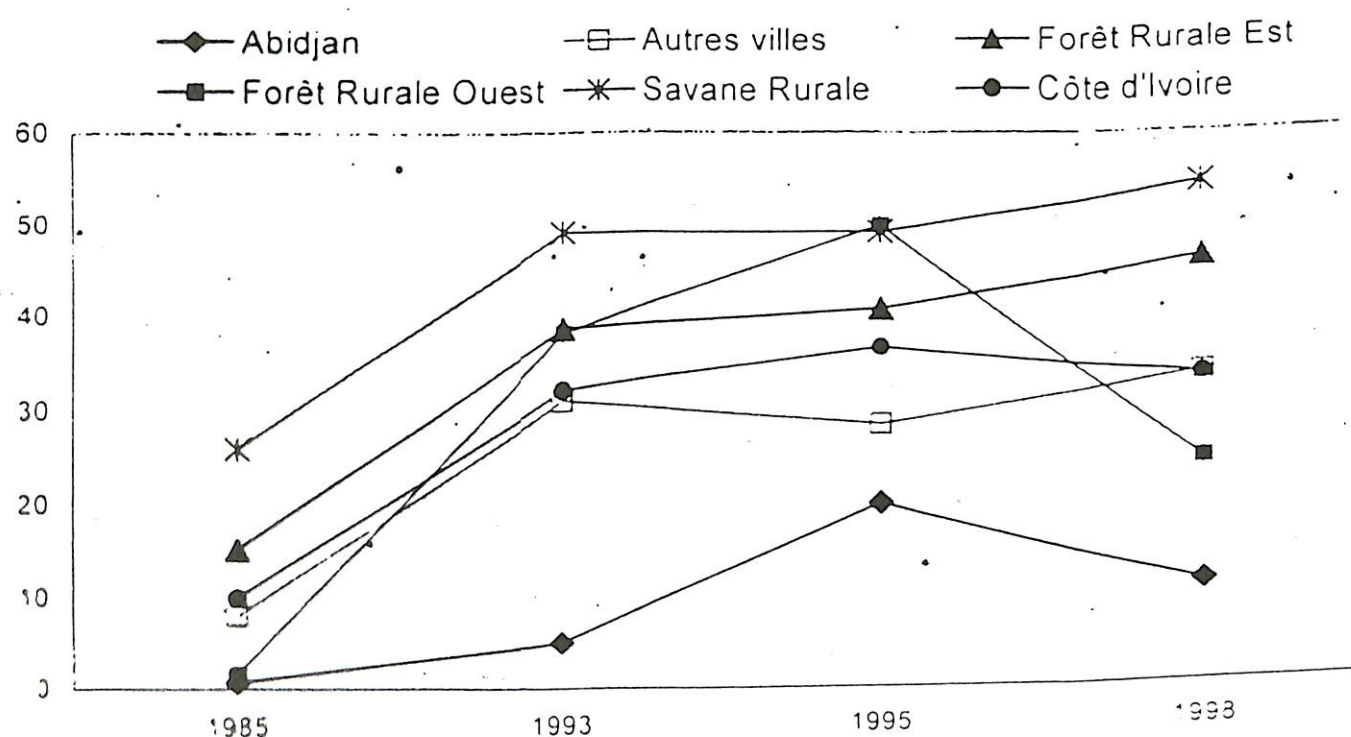
Tableau 2.1.1 : Ratio de pauvreté (en %) par strate en 1985, 1993, 1995 et 1998.

Seuil relatif de pauvreté de 75 000 Francs CFA en 1985, soit 101 340 Francs CFA en mai-novembre 1993, 144 800 Francs CFA en mars-mai 1995 et 162 800 Francs CFA en septembre-novembre 1998

STRATE	1985		1993		1995		1998		Variation (en %)
	Effectif	P ₀ (%)	Effectif	P ₀ (%)	Effectif	P ₀ (%)	Effectif	P ₀ (%)	1998/1995
Abidjan	2458	0,7	11044	5,1	1318	20,2	4680	11,1	-45,0
Autres Villes	2929	8,0	13278	31,2	961	28,6	5991	33,3	-13,2
Forêt Rurale Est	3218	15,2	12235	38,9	1321	41,0	4213	46,6	-13,7
Forêt Rurale Ouest	1957	1,6	10095	38,2	870	50,1	4148	24,5	-51,1
Savane Rurale	2473	25,9	10058	49,4	991	49,4	4930	54,6	-10,5
Ensemble	13035	10,0	56710	32,3	5461	36,8	23962	33,6	-8,7%

Source : INS

Graphique 1 Incidence (en %) de la pauvreté relative par strate en 1985, 1993, 1995 et 1998



Source : INS

Ces statistiques montrent que le ratio P₀ de pauvreté a suivi la courbe suivante :

- en milieu urbain, il est passé de 4,7% en 1985, à 19,3% en 1993, à 23,7% en 1995 et à 23,4% en 1998, ce qui traduit une forte aggravation de la pauvreté entre 1985 et 1995 de 404% et un ralentissement très peu sensible de 1,3% entre 1995 et 1998 ;
- en milieu rural, il est passé de 15,2% en 1985, à 42,0% en 1993, à 46,1% en 1995 et à 41,8% en 1998, soit une hausse significative de 203% entre 1985 et 1995 et une baisse non négligeable de 9,3% entre 1995 et 1998 ;

Ainsi, malgré des ratios de pauvreté plus élevés, le milieu rural a connu, au cours de la décennie (1985-1995), un rythme d'appauvrissement moins rapide (203%) que le milieu urbain (404%). De plus, la baisse amorcée à partir de 1995 est seulement de 1,3% en ville et de plus 9% en milieu rural.

2.1.3 Extrême pauvreté

Sont considérés comme étant en situation d'extrême pauvreté, les individus faisant partie des 10% les plus pauvres quand la population est classée par ordre croissant de dépense totale annuelle par tête (1^{er} décile).

Le seuil d'extrême pauvreté est respectivement de 63 375 Francs CFA, 86 760 Francs CFA et 95 700 Francs CFA par tête et par an en 1993 1995 et en 1998.

L'évolution de l'extrême pauvreté en fonction de l'année et de la strate (cf. tableau 2.1.2 et graphique 2) présente certaines caractéristiques :

- en milieu urbain, presque les mêmes ratios apparaissent en 1993 et en 1998, avec respectivement 0,7% et 0,9% à Abidjan, et 8,6% et 8,3% dans les Autres Villes.

Cependant, ces deux courbes sont totalement différentes quand l'on fait intervenir le ratio de l'année 1995. En effet, le ratio P_0 a connu, à Abidjan, une hausse très importante de 443% en 1995 en passant de 0,7% en 1993 à 3,8% en 1995, avant de tomber à 0,9% en 1998. Dans les Autres Villes par contre, on constate une baisse importante de plus de 53% du ratio P_0 qui passait de 8,6% en 1993 à 4,0% avant de redescendre à 8,3%.

- en milieu rural, le ratio P_0 a connu, par rapport au niveau de 1993 :
 - une hausse importante de 38% en 1995 et de 50% en 1998 en Forêt Rurale Est ;
 - une hausse modérée de 12% en 1995 et une forte baisse de 54% en 1998 en Forêt Rurale Ouest ;
 - une baisse non négligeable de 24% en 1995 et une hausse de 13% en 1998 en Savane Rurale.

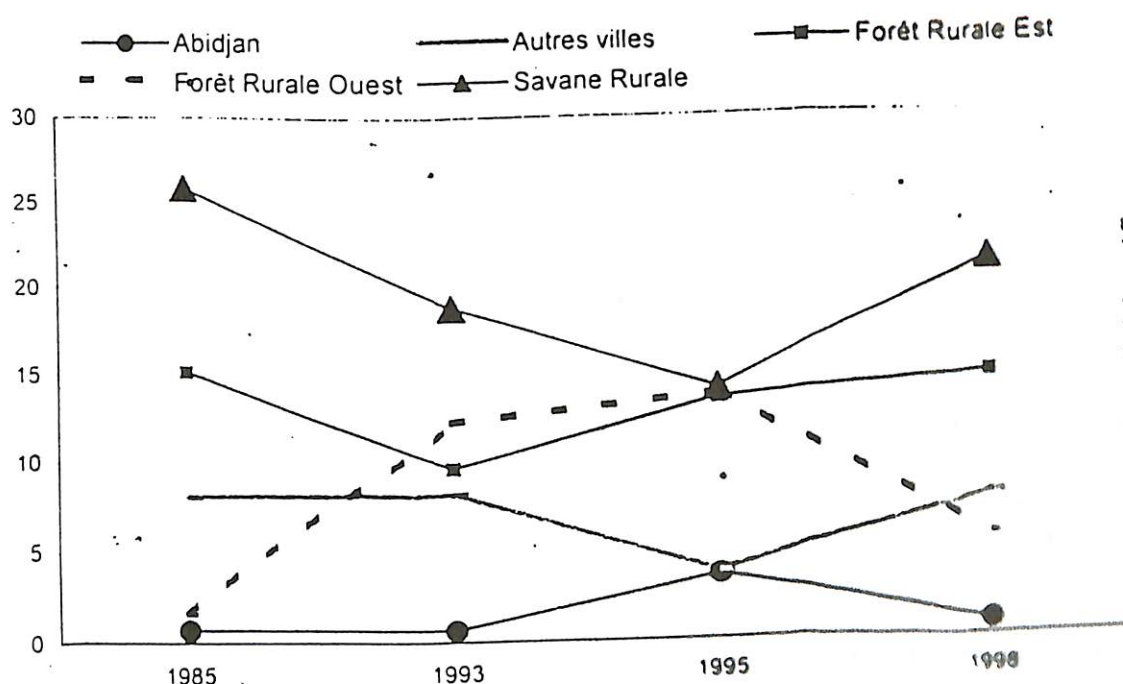
Tableau 2.1.2 : Ratio d'extrême pauvreté (en %) par strate en 1993, 1995 et 1998.

Seuil d'extrême pauvreté de 63 375 F CFA en mai-novembre 1993,
de 86 760 F CFA en mars-mai 1995 et de 95 700 F CFA en septembre-
novembre 1998

STRATE	1985		1993		1995		1998	
	EFFECTIF	P ₀ (%)	EFFECTIF	P ₀ (%)	EFFECTIF	P ₀ (%)	EFFECTIF	P ₀ (%)
Abidjan	2458	0,7	11044	0,7	1318	3,8	4680	0,9
Autres Villes	2929	8,0	13278	8,6	961	4,0	5991	8,3
Forêt Rurale Est	3218	15,2	12235	10,1	1321	13,9	4213	15,1
Forêt Rurale Ouest	1957	1,6	10095	12,7	870	14,2	4148	5,9
Savane Rurale	2473	25,9	10058	19,1	991	14,5	4930	21,6
Ensemble	13035	10,0	56710	10,0	5461	9,9	23962	10,0

Source : INS

Graphique 2 : Incidence (en %) de l'extrême pauvreté par strate en 1985, 1993, 1995 et 1998



Source : INS

L'analyse conjointe des deux seuils de pauvreté permet de définir un indicateur d'évolution de l'extrême et pauvreté par rapport à la pauvreté. Cet indicateur est égal au rapport de l'effectif des extrêmes pauvres sur l'effectif total des pauvres ou encore au rapport du ratio d'extrême pauvreté sur le ratio de pauvreté. L'effectif total des pauvres comprend l'ensemble des pauvres et extrêmes pauvres.

Le sens d'évolution de cet indicateur apprécie le degré du changement intervenu dans la composition de la population considérée comme pauvre. Un accroissement signifie une amplification du phénomène d'extrême pauvreté et une baisse correspond naturellement à un ralentissement (cf. tableau 2.1.3).

Les résultats montrent que le phénomène d'extrême pauvreté touchait près de 31% de la population pauvre en 1995, 27% en 1993 et presque 0% (0,04%) en 1998. Cette tendance montre que, malgré une aggravation de la pauvreté en 1995 avec 36,8% contre 32,3% en 1993, soit une hausse de 13,9%, la proportion d'extrêmes pauvres dans la population des pauvres a connu une baisse de 13,4%. Au niveau des strates, le constat est au renforcement de l'extrême pauvreté :

- à Abidjan, avec le passage de l'indicateur de l'évolution de l'extrême pauvreté dans la population pauvre de 13% en 1993 à 18% en 1995 ;
- en Forêt Rurale Est de 26% à 34% respectivement.

Le ralentissement du phénomène est observé entre 1993 et 1995 avec respectivement 28 et 14% dans les Autres Villes, 33 et 28% en Forêt Rurale Ouest et, 39 et 29% en Savane Rurale.

La tendance observée en 1998, indique une très forte baisse ou mieux une élimination de l'extrême pauvreté à tous les niveaux.

Tableau 2.1.3 : Evolution (%) de l'extrême pauvreté par rapport à la pauvreté en 1993, 1995 et 1998

STRATE	1993	1995	1998
Abidjan	13,25	18,42	0,01
Autres Villes	27,68	13,82	0,04
Forêt Rurale Est	26,05	33,95	0,03
Forêt Rurale Ouest	33,25	28,44	0,03
Savane Rurale	38,70	29,39	0,06
Ensemble	30,98	26,83	0,04

Source : INS

2.2 LA CONTRIBUTION DES REGIONS A LA PAUVRETE NATIONALE

Phénomène typiquement rural en 1985, la pauvreté a connu une forte croissance dans les villes en 1995 et 1998.

2.2.1 Contribution à la pauvreté nationale

La contribution à la pauvreté nationale (cf. tableau 2.2.1), qui est fonction de l'effectif de pauvres d'une strate par rapport au nombre total de pauvres, était :

- en 1985, de 87,0% en milieu rural et seulement de 13% en milieu urbain ;
- en 1993, de 74,3% en milieu rural et de 25,7% en ville ;
- en 1995, de 73,1% en milieu rural et de 26,9% en milieu urbain ;
- en 1998, de 68,8% en milieu rural et de 31,2% en milieu urbain.

Ces chiffres confirment les premiers constats ; la pauvreté sévit plus fortement en milieu rural qu'en milieu urbain où le phénomène se développe plus rapidement.

Entre 1995 et 1998, cette contribution à la pauvreté nationale (cf. graphique 3) laisse apparaître :

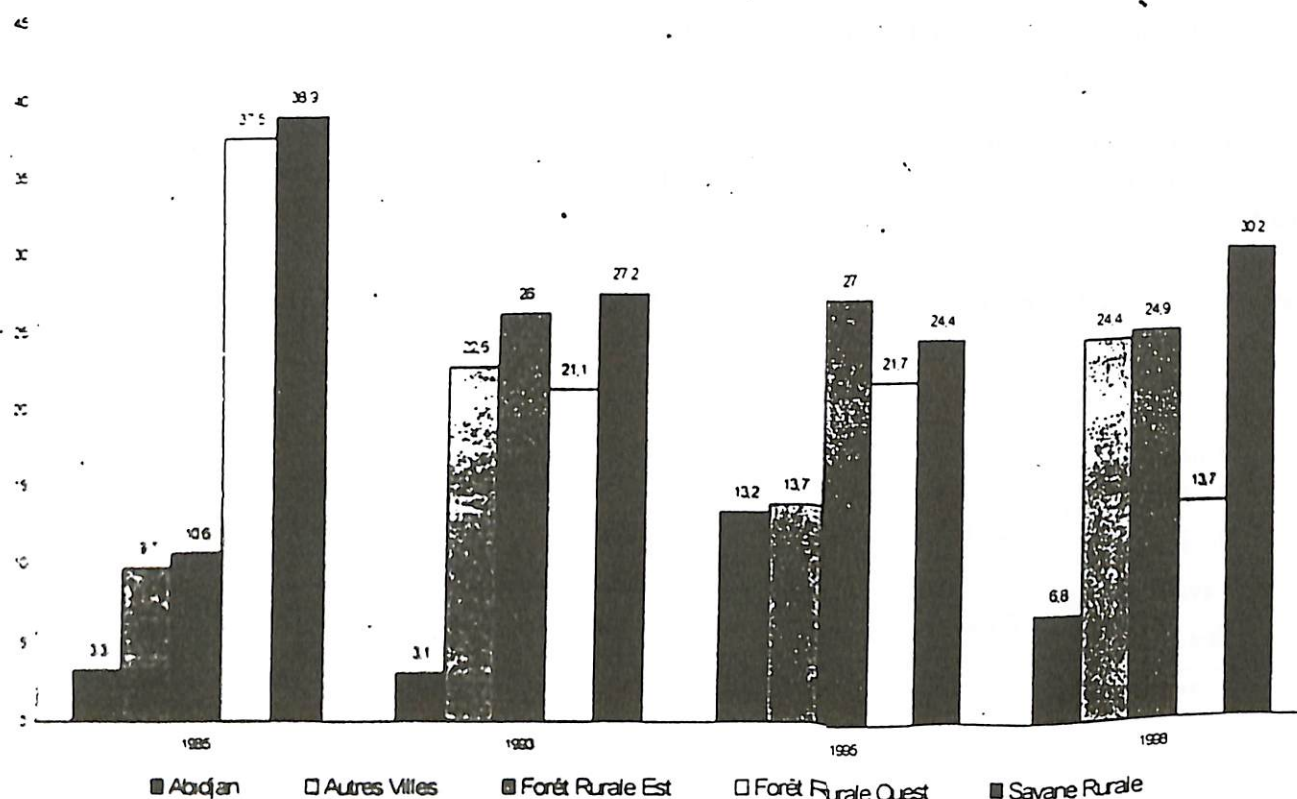
- une réduction notable en Forêt Rurale Ouest (21,7% à 13,7% entre 1995 et 1998), et à Abidjan (13,3% en 1995 et 6,8% en 1998).
- une augmentation significative dans les Autres Villes : 13,7% en 1995 et 24,4% en 1998 et en Savane Rurale où nous avons 24,4% en 1995 contre 30,2% en 1998.

Tableau 2.2.1 : Contribution (en %) à la pauvreté nationale en 1993, 1995 et 1998

STRATE	1985	1993	1995	1998
Abidjan	3,3	3,1	13,2	6,8
Autres Villes	9,7	22,6	13,7	24,4
Forêt Rurale Est	10,6	26,0	27,0	24,9
Forêt Rurale Ouest	37,5	21,1	21,7	13,7
Savane Rurale	38,9	27,2	24,4	30,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INS

Graphique 3 : Contribution (en %) des strates à la pauvreté par année



Source : INS

2.2.2 Contribution à l'extrême pauvreté

En milieu urbain, la contribution à l'extrême pauvreté (cf. tableau 2.2.2) était respectivement de 21,9%, 20,9% et 21,8% en 1993, 1995 et 1998, ce qui démontre un certain maintien du phénomène dans ces localités. Par rapport à la strate, ce maintien se constate en 1993 et 1998 avec respectivement 1,4% et 1,7% à Abidjan et 20,5% et 20,1% dans les Autres Villes.

Si cette contribution reste également stable dans le temps en milieu rural (respectivement de 78,1%, 79,1% et 78,2% en 1993, 1995 et 1998), il faut préciser que les proportions sont très peu différentes (cf. tableau 2.22 et graphique 4) :

- en Forêt Rurale Est, avec 28,7% en 1995 et 27,1% en 1998 ;
- en Forêt Rurale Ouest en 1993 (22,7%) et en 1995 (23,0%).

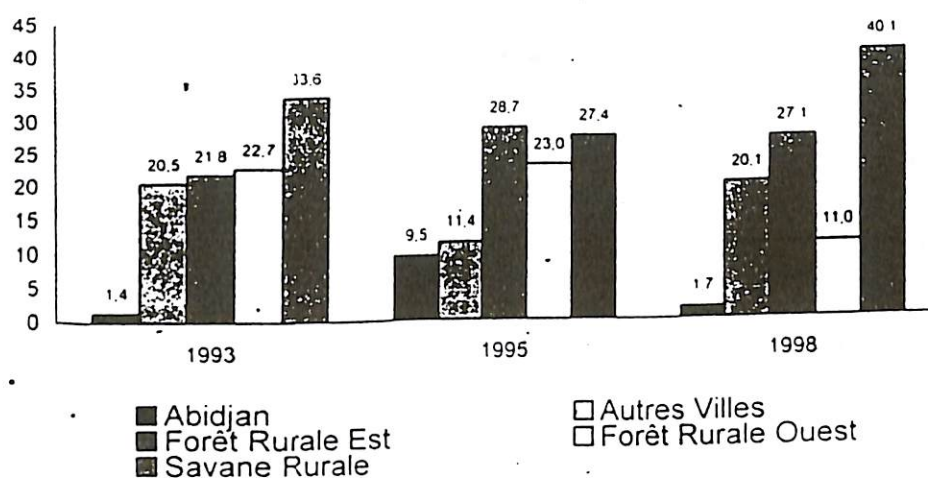
En Savane Rurale, la proportion d'extrêmes pauvres, après avoir connu une baisse de 6,2 points entre 1993 et 1995, s'est accrue en passant de 27,4% en 1995 à 40,1% en 1998.

Tableau 2.2.2 : Contribution (en %) à l'extrême pauvreté en 1993, 1995 et 1998

STRATE	1993	1995	1998
Abidjan	1,4	9,5	1,7
Autres Villes	20,5	11,4	20,1
Forêt Rurale Est	21,8	28,7	27,1
Forêt Rurale Ouest	22,7	23,0	11,0
Savane Rurale	33,6	27,4	40,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : INS

Graphique 4 : Contribution des strates à l'extrême pauvreté par année



Source : INS

3. PAUVRETE ET GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE (GSE) DU CHEF DE MENAGE

Le groupe socio-économique comporte les modalités suivantes : agriculteur d'exportation, "agriculteur de vivrier et éleveur", employé agricole, employé du public, employé du privé moderne, employé du privé informel, indépendant du privé moderne, indépendant du privé informel, chômeur, autre actif, et "élève, étudiant et autre inactif". La modalité "autre actif" concerne 8 chefs de ménage sur les 4200 enquêtés, soit un peu moins de 0,2%, dont les informations sur les activités n'ont pas permis de les classer dans un secteur donné.

3.1 LE RATIO DE PAUVRETE PAR GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE (GSE)

Comme en 1993 et 1995, le ratio de pauvreté demeure, en 1998, plus élevé chez les ménages dont le chef est un opérateur du secteur de l'agriculture. Le tableau 3.1 et graphique 5) laisse apparaître les taux de pauvreté suivants :

- 45,1% chez les membres des ménages d'agriculteurs de produits d'exportation en 1998, ce qui constitue une aggravation de 5,6 points par rapport à 1993 et de 2 points par rapport à 1995 ;

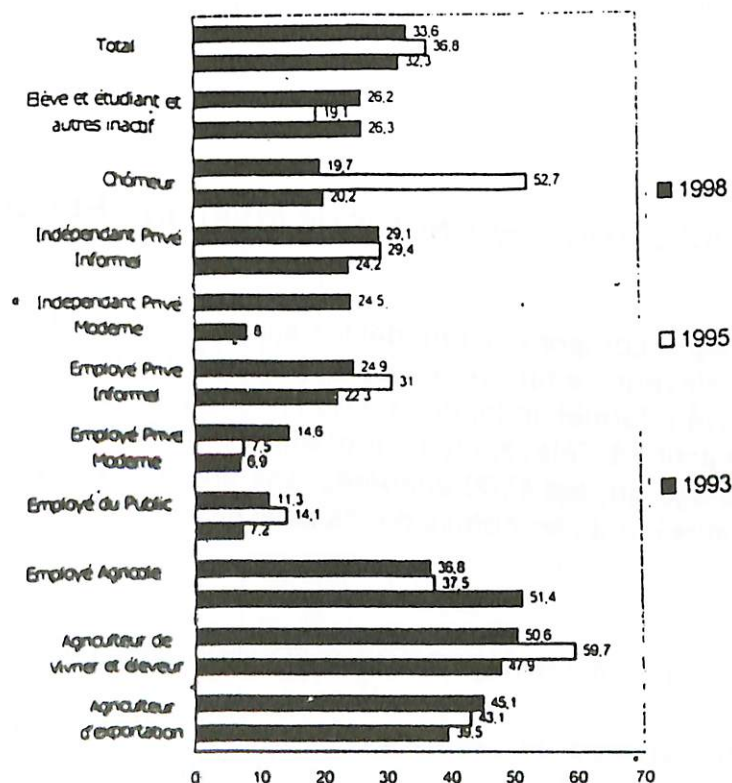
- 50,6% pour ceux dont le chef est agriculteur de vivriers et éleveur, soit plus de la moitié de la population concernée, contre respectivement 47,9% en 1993 et 59,7% en 1995 ;
- 36,8% quand il s'agit des ménages d'employés agricoles en 1998 ; ce taux, qui n'est pas significativement différent de celui de 1995 (37,5%), connaît une baisse de 28,4% par rapport à 1993.

Après les ménages des opérateurs de l'agriculture, les plus forts taux se rencontrent parmi ceux placés sous la responsabilité des employés du secteur informel : 29,1% de pauvres en 1998, contre respectivement 24,2% et 29,4% en 1993 et 1995.

La situation n'est également pas favorable aux membres des ménages d'indépendants du secteur informel avec un ratio de pauvreté de 24,9% en 1998, soit près du quart de cette population, de 22,3% en 1993 et de 31,0% en 1995.

La situation des chômeurs, qui était également très préoccupante en 1995, avec un ratio de pauvreté de 52,7% (cf. graphique 5), soit une hausse de 161% par rapport à 1993, a connu une certaine amélioration en 1998 dans la mesure où le ratio de pauvreté est tombé à 19,7% (qui est le niveau de 1993).

Graphique 5 : Ratio de pauvreté par groupe socio-économique (GSE) et année



Source : INS

3.2 LE RATIO D'EXTREME PAUVRETE PAR GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE (GSE)

Les opérateurs du secteur de l'agriculture sont également les plus touchés par l'extrême pauvreté (cf. tableau 3.1 et graphique 6). En effet, le ratio de pauvreté dans les ménages dirigés par des agriculteurs de produits d'exportation, des agriculteurs de vivriers et éleveurs et par des employés agricoles est respectivement de :

- 11,4%, 17,5% et 22,7% en 1993 ;
- 10,7%, 18,6% et 22,0% en 1995 ;
- 14,1%, 19,2% et 13,1% en 1998.

Les ratios de pauvreté et d'extrême pauvreté au niveau des ménages opérant dans le secteur agricole, sont tous supérieurs aux moyennes nationales qui se situent à : 32,3%, 36,8% et 33,6% respectivement en 1993, 1995 et 1998 quand il s'agit de la pauvreté et à 10% pour l'extrême pauvreté.

Ces taux élevés posent d'une façon générale le problème de rendement à l'hectare et de prix d'achat des divers produits agricoles et, en conséquence, celui d'une organisation plus efficiente et surtout d'un encadrement plus renforcé des producteurs agricoles.

Tableau 3.1 : Indices de pauvreté et d'extrême pauvreté (ratio p_0 , contribution 1993, 1995 et 1998)

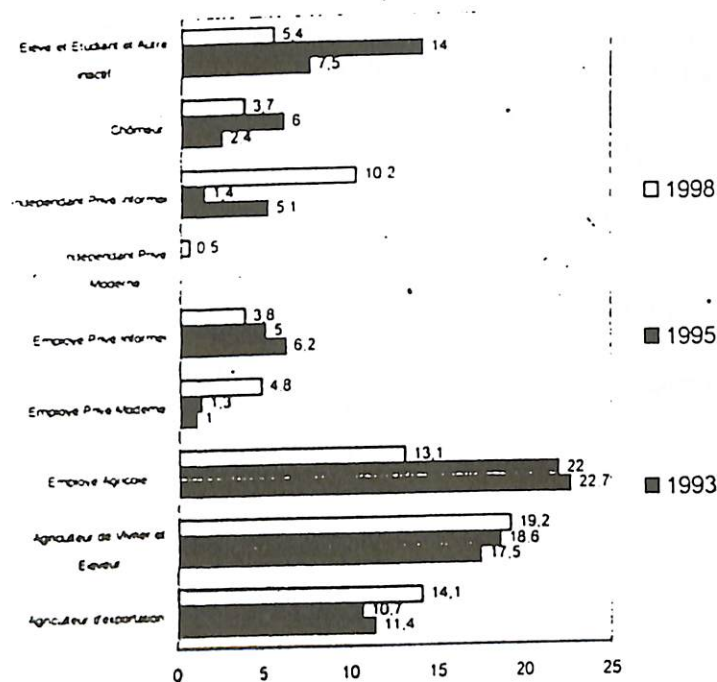
Seuil de pauvreté de 75 000 Francs CFA en 1985, soit 101 340 Francs CFA en mai-novembre 1993 et 144 800 Francs CFA en mars-mai 1995 et 162 800 Francs CFA en septembre-novembre 1998

seuil d'extrême pauvreté de 63 3750 Francs CFA en mai-novembre 1993 et 86 760 Francs CFA en mars-mai 1995 et 95700 Francs CFA en septembre-novembre 1998.

GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE (GSE) DU CHEF DE MENAGE	1993			1995			1998		
	Effectif	P_0	Contribution	Effectif	P_0	Contribution	Effectif	P_0	Contribution
1. PAUVRETE									
Agriculteur d'exportation	16704	39,5	36,1	1620	43,1	34,7	6733	45,1	39,2
Agriculteur de Vivrier et Eleveur	12399	47,9	32,5	1065	59,7	31,7	3703	50,6	22,7
Employé Agricole	2854	51,4	8,0	284	37,5	5,3	1474	36,8	6,6
Employé du Public	5937	7,2	2,3	446	14,1	3,1	1520	11,3	2,3
Employé Privé Moderne	3959	6,9	1,5	431	7,5	1,6	3082	14,6	5,3
Employé Privé Informel	2274	22,3	2,8	976	31,0	15,1	1262	24,9	3,3
Indépendant Privé Moderne	123	3,0	0,1	-	-	-	297	24,5	0,3
Indépendant Privé Informel	7793	24,2	10,3	267	29,4	3,9	3808	29,1	13,3
Chômeur	661	20,2	0,7	60	52,7	1,6	308	19,7	0,3
Autre Actif	-	-	-	-	-	-	33	24,4	0,1
Elève et Etudiant et Autre inactif	4006	26,3	5,7	312	19,1	3,0	1742	26,2	5,5
Ensemble C.I.	56710	32,3	100,0	5461	36,8	100,0	23962	33,6	100,0
2. EXTREME PAUVRETE									
Agriculteur d'exportation	16704	11,4	33,5	1620	10,7	32,1	6733	14,1	39,7
Agriculteur de Vivrier et Eleveur	12399	17,5	38,2	1065	18,6	36,8	3703	19,2	28,3
Employé Agricole	2854	22,7	11,4	284	22,0	11,6	1474	13,1	7,9
Employé Du Public	5937	1,0	1,0	446	-	-	1520	-	-
Employé Privé Moderne	3959	1,0	0,7	431	1,3	1,0	3082	4,8	4,3
Employé Privé Informel	2274	6,2	2,5	976	5,0	9,0	1262	3,8	3,3
Indépendant Privé Moderne	123	-	-	-	-	-	297	0,5	0,5
Indépendant Privé Informel	7793	5,1	7,1	267	1,4	0,7	3808	10,2	10,2
Chômeur	661	2,4	0,3	60	6,0	0,7	308	3,7	0,5
Autre Actif	-	-	-	-	-	-	33	-	-
Elève et Etudiant et Autres Inactif	4006	7,5	5,3	312	14,0	8,1	1742	5,4	3,9
Ensemble C.I.	56710	10,0	100,0	5461	9,9	100,0	23962	10,0	100,0

Source : INS

Graphique 6 : Ratio d'extrême pauvreté par groupe socio-économique (GSE) et année



3.3 LA CONTRIBUTION DES GROUPES SOCIO-ECONOMIQUES A LA PAUVRETE

Conformément aux différents ratios de pauvreté susmentionnés, il ressort que la contribution à la pauvreté de la population formant les ménages des opérateurs de l'agriculture soit la plus importante au plan national.

En effet, avec 56% de la population totale en 1993, 54% en 1995 et 50% en 1998 (cf. tableau 3.1), ces opérateurs du secteur de l'agriculture ont une contribution à la pauvreté nationale de :

- 76.6% en 1993, dont 36.1% par les membres des ménages d'agriculteurs de produits d'exportation et 32.5% par ceux des agriculteurs de vivriers et éleveurs ;
- 71.7% en 1995, avec des parts respectives de 34,7% et 31,7% revenant aux personnes des ménages d'agriculteurs de produits d'exportation, et de ceux des agriculteurs de vivriers et éleveurs ;
- 67,3% en 1998, dont 38,0% et 22,7% par les individus appartenant aux respectivement aux ménages d'agriculteurs de produits d'exportation, et à ceux des agriculteurs de vivriers et éleveurs.

La contribution des opérateurs du secteur agricole à l'extrême pauvreté est encore plus importante que dans le cas de la pauvreté. Elle est de 83,1% en 1993, 80,5% en 1995 et 76,4% en 1998.

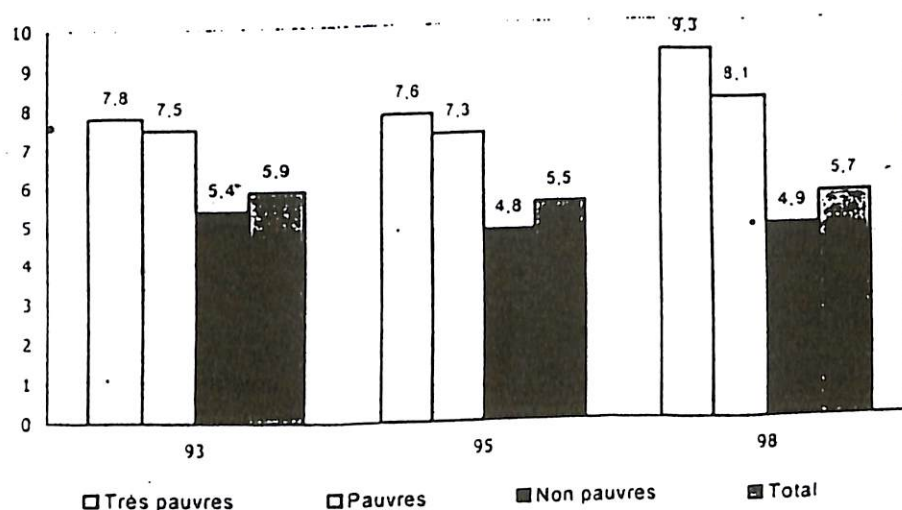


4 TAILLE DU MENAGE ET PAUVRETE

La taille moyenne du ménage est très élevée dans les ménages considérés comme extrêmement pauvres et pauvres. Aussi, le graphique 7 et le tableau 4 montrent-ils que, malgré une taille moyenne de moins de 6 personnes au plan national, quelle que soit l'année :

- les ménages d'extrêmes pauvres se caractérisent par une augmentation importante d'effectifs en 1998, en passant respectivement de 7,8 et 7,6 personnes (en moyenne) en 1993 et 1995 à 9,3 en 1998. Cet accroissement non négligeable est de 19% par rapport à 1993 et 22% par rapport à 1995;
- les ménages pauvres ont une taille moyenne de 7,5 personnes en 1993, 7,3 en 1995 et 8,1 en 1998. Ainsi, l'augmentation, entre 1995 et 1998, est de 11%.

Graphique 7 : Taille moyenne du ménage par âge et statut de pauvreté



Source: INS

L'augmentation, au plan national, de la taille moyenne des ménages très pauvres et pauvres, constatée entre 1995 et 1998, n'est pas liée à une strate particulière. Elle est la résultante de l'augmentation d'effectif au niveau de l'ensemble des strates.

Ainsi, quelle que soit la strate, la taille moyenne du ménage très pauvre en 1998 est supérieure à 9 personnes et par conséquent, supérieure à celle de 1995 qui reste inférieure à 8 personnes dans la plupart des cas.

S'agissant du ménage pauvre, à l'exception d'Abidjan où nous avons 8,8 personnes en 1995 contre 8,4 en 1998, la taille moyenne en 1998 est toujours supérieure à celle de 1995.

Tableau 4 : Taille moyenne du ménage en fonction de la strate, par année et statut de pauvreté

Année et Statut De pauvreté	Abidjan	Autres Villes	Forêt Rurale Est	Forêt Rurale Ouest	Savane Rurale	Ensemble
1993						
Très pauvres	9,5	8,8	9,0	7,2	7,2	7,8
Pauvres	8,8	8,2	8,4	6,9	6,8	7,5
Non pauvres	5,9	5,6	5,2	5,1	4,6	5,4
TOTAL	6,0	6,2	6,1	5,7	5,5	5,9
1995						
Très pauvres	9,4	5,8	9,0	6,3	7,6	7,6
Pauvres	8,8	6,7	7,7	6,3	7,8	7,3
Non pauvres	5,4	4,9	5,0	3,7	4,4	4,8
TOTAL	5,8	5,3	5,9	4,6	5,6	5,5
1998						
Très pauvres	9,1	10,0	9,3	9,5	9,4	9,3
Pauvres	8,4	8,6	7,7	7,3	8,1	8,1
Non pauvres	5,3	4,8	4,7	4,8	5,1	4,9
TOTAL	5,4	5,7	5,9	5,2	6,5	5,7

Source : INS

5 GENRE ET PAUVRETE

L'étude du genre porte principalement sur le chef de ménage. La proportion de ménages enquêtés dont le chef est une femme (cf. tableau 5.0) est respectivement de 14,8% en 1993, 15,3% en 1995 et de 15,4% en 1998. En d'autres termes, le profil de la gestion du ménage selon le sexe n'a pas significativement changé sur l'ensemble des trois enquêtes au niveau global.

Tableau 5.0 : Effectif de ménages enquêtés et proportion de chefs de ménage femmes en 1993, 1995 et 1998

STRATE	1993		1995		1998	
	Effectif de Ménages	% de chefs femmes	Effectif de Ménages	% de chefs femmes	Effectif de Ménages	% de chefs femmes
Abidjan	1 680	15,6	240	20	860	18,1
Autres Villes	3 680	16,7	240	17,9	1 060	19,9
Forêt Rurale Est	1 420	11,9	190	8,4	800	17,3
Forêt Rurale Ouest	1 260	6,2	160	11,3	720	9,0
Savane Rurale	1 560	19,1	170	16,5	760	10,0
ENSEMBLE	9 600	14,8	1 000	15,3	4 200	15,4

Source : INS

En 1993, le ratio d'extrême pauvreté, ne présentait pas, au plan national, une différence significative par rapport au sexe du chef de ménage (cf. tableau 5.1). Il était de 10,0% pour les ménages dont le chef est un homme et de 9,9% pour ceux dirigés par des femmes. Il en était de même pour le ratio de pauvreté qui était respectivement de 32,3% et 31,8%

Le constat est presque le même à Abidjan où le ratio d'extrême pauvreté était de 0,7% dans les 2 cas et que le ratio de pauvreté était de 5,2% dans le premier cas et de 4,4% dans le second.

Tableau 5.1 : Evolution des indices de pauvreté et d'extrême pauvreté par strate et suivant le sexe du chef de ménage

STRATE	SEXE DU CHEF	EFFECTIF TOTAL	INDICE DE PAUVRETE			INDICE D'EXTREME PAUVRETE		
			P ₁	CONTRI- BUTION	TAILLE MOYENNE	P ₀	CONTRI- BUTION	TAILLE MOYENNE
1993								
ABIDJAN	HOMME	9805	5,2	90,3	8,7	0,7	87,8	9,7
	FEMME	1239	4,4	9,7	10,3	0,7	12,2	8,0
AUTRES VILLES	HOMME	11725	31,7	89,7	8,5	9,1	92,8	8,9
	FEMME	1553	27,6	10,3	6,4	5,3	7,2	7,1
FORET RURALE EST	HOMME	11139	38,5	89,9	8,9	10,0	90,0	9,4
	FEMME	1096	43,8	10,1	6,2	11,3	10,0	6,2
FORET RURALE OUEST	HOMME	9753	38,5	97,2	7,0	12,5	95,1	7,3
	FEMME	342	31,6	2,8	5,1	18,4	4,9	6,2
SAVANE RURALE	HOMME	8837	48,8	86,7	7,4	18,8	86,3	9,0
	FEMME	12221	54,3	13,3	4,4	21,5	13,7	4,4
ENSEMBLE	HOMME	51259	32,3	90,5	7,9	10,0	90,5	8,3
	FEMME	5451	31,8	9,5	5,4	9,9	9,5	5,3
1995								
ABIDJAN	HOMME	1099	21,7	89,7	8,9	3,4	75,3	9,7
	FEMME	219	12,5	10,3	7,6	5,6	24,7	8,6
AUTRES VILLES	HOMME	347	27,3	84,2	7,1	4,1	90,5	5,9
	FEMME	114	38,0	15,8	5,0	3,2	9,5	5,0
FORET RURALE EST	HOMME	1239	42,9	98,2	7,8	14,9	100,0	9,0
	FEMME	82	11,9	1,9	4,2	-	-	-
FORET RURALE OUEST	HOMME	800	43,7	89,4	6,5	13,3	86,0	6,4
	FEMME	70	65,9	10,6	5,1	24,6	14,0	5,6
SAVANE RURALE	HOMME	996	49,6	90,6	8,4	14,8	91,9	7,9
	FEMME	95	43,1	9,4	4,5	12,2	5,0	5,0
ENSEMBLE	HOMME	4881	37,6	91,4	7,6	10,1	91,7	7,8
	FEMME	580	29,7	8,6	5,1	7,7	8,3	5,9
1998								
ABIDJAN	HOMME	3936	10,1	76,9	8,9	0,9	99,8	10,6
	FEMME	744	16,1	23,1	7,2	0,5	10,2	4,0
AUTRES VILLES	HOMME	5116	34,3	86,8	9,3	8,8	90,7	10,5
	FEMME	875	30,8	13,2	6,0	5,3	9,3	6,9
FORET RURALE EST	HOMME	3949	46,1	92,8	7,9	15,1	93,4	9,4
	FEMME	264	53,5	7,2	6,4	15,9	6,6	7,7
FORET RURALE OUEST	HOMME	3623	26,0	93,0	7,4	6,4	95,8	9,9
	FEMME	525	14,0	7,0	6,6	2,0	4,2	5,3
SAVANE RURALE	HOMME	4621	54,4	93,5	8,4	21,2	92,3	10,0
	FEMME	309	58,0	6,5	5,0	27,2	7,7	5,4
ENSEMBLE	HOMME	21245	34,2	90,5	8,3	10,4	92,6	9,9
	FEMME	2717	28,1	9,5	6,2	6,5	7,4	6,1

Source : INS

En Forêt Rurale Est, et en Savane Rurale, les ménages dont le chef est une femme présentent des quotients de pauvreté et d'extrême pauvreté plus élevés que les autres. Ils sont respectivement de :

- 43,8% et 11,3% contre 38,5% et 10,0% en Forêt Rurale Est ;
- 54,3% et 21,5% contre 48,8% et 18,8% en Savane Rurale.

En 1995, les ratios, selon le genre, varient beaucoup :

- les ménages, dont le chef est une femme, comportent plus de pauvres dans les Autres Villes (38,0% et 27,3%) et en Forêt Rurale Ouest (65,9% contre 48,7%), et moins de pauvres à Abidjan (12,5% contre 21,7%) et en Forêt Rurale Est (11,9% contre 42,9%).

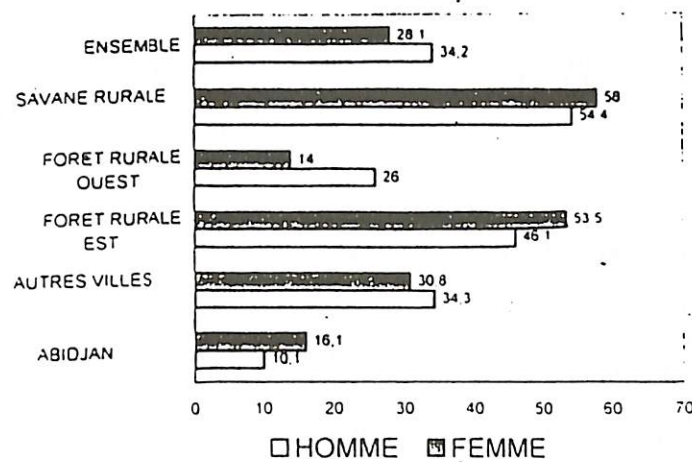
La Forêt Rurale Ouest présente également un ratio d'extrême pauvreté plus élevé dans les ménages dirigés par les femmes 24,6% contre 13,3%.

En 1998, les ménages sous la responsabilité d'une femme (cf. tableau 5.1 et graphique 8) sont plus pauvres à Abidjan (16,1% contre 10,1%), en Forêt Rurale Est (53,5% contre 46,1%) et en Savane Rurale (58,0% contre 54,4%).

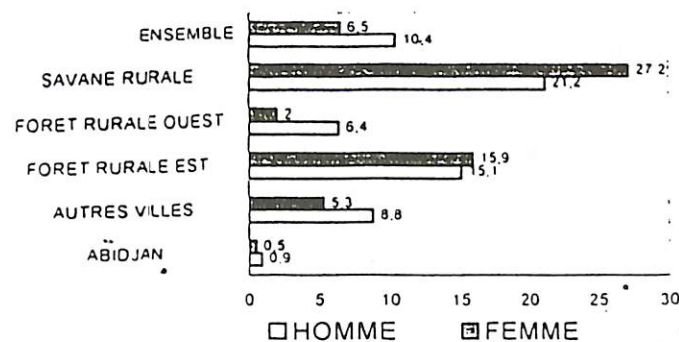
En matière d'extrême pauvreté, cette situation est plus marquée dans la seule strate de Savane Rurale avec 27,2% dans les ménages placés sous des femmes contre 21,2% dans les autres.

Graphique 8 : Pauvreté par strate et sexe du chef de ménage en 1998

1. Ratio de pauvreté



2. Ratio d'extrême pauvreté



Source : INS

S'agissant particulièrement des ménages ayant une femme comme chef, il convient de remarquer qu'au plan national :

- en 1993, ils représentaient 14,8% du total des ménages enquêtés et renfermaient 9,6% de la population. La contribution à la pauvreté nationale des personnes concernées était de 9,5%, ce qui correspond à leur poids dans la population totale, et le ratio de pauvreté était de 31,8% contre 32,3% pour l'ensemble du pays ;
- en 1995 nous avions 15,3% des ménages, une contribution à la pauvreté de 8,6% pour 10,6% de la population et un ratio de pauvreté de 29,7% contre un ratio total de 36,8% ;
- en 1998, ces chiffres sont respectivement de 15,4%, 9,5% ; 28,1% et 33,6%.

Ces ratios légèrement plus faibles des ménages dirigés par des femmes sont principalement le fait que ceux-ci ont des effectifs plus faibles que les ménages placés sous la responsabilité des hommes. En effet, les tailles moyennes, au niveau des ménages pauvres sont de 5,4 personnes en 1993, 5,1 en 1995 et 6,2 en 1998 pour les ménages sous une femme contre respectivement de 7,9 personnes, 7,6 et 8,3 pour les autres.

Chez les extrêmes pauvres, la situation est la suivante ; 5,3 personnes en 1993, 5,9 en 1995 et 6,1 en 1998 pour les premiers contre respectivement 8,3 personnes, 7,8 et 9,9 en 1998.

5.1 FEMME ET PAUVRETE EN 1995 ET 1998

La population féminine représentait 49,0% en 1995 et 49,7% en 1998. Pour un ratio de pauvreté national de 36,8% en 1995 et de 33,6% en 1998 (cf. tableau 5.2) :

- les femmes comptaient en leur sein 36,6% de pauvres contre 37,0% chez les hommes en 1995. Comme on le voit, le niveau de la pauvreté, au plan national, n'est pas significativement influencé par le genre. De plus, la contribution des femmes à la pauvreté (48,7%) et leur représentation dans la population (49%) étaient équivalentes en 1995 ;
- le ratio de pauvreté des femmes était de 33,8% contre 33,3% pour les hommes en 1998. Leur contribution à la pauvreté en 1998 était, quant à elle, de 50,1%, ce qui revient à dire qu'un pauvre sur deux est une femme.

A l'exception des strates de Forêt Rurale Est et Forêt Rurale Ouest où la contribution des femmes à la pauvreté était respectivement de 49,5% et 46,0%, nous notons que (cf. graphique 9.1) plus d'un pauvre sur deux était une femme en 1998.

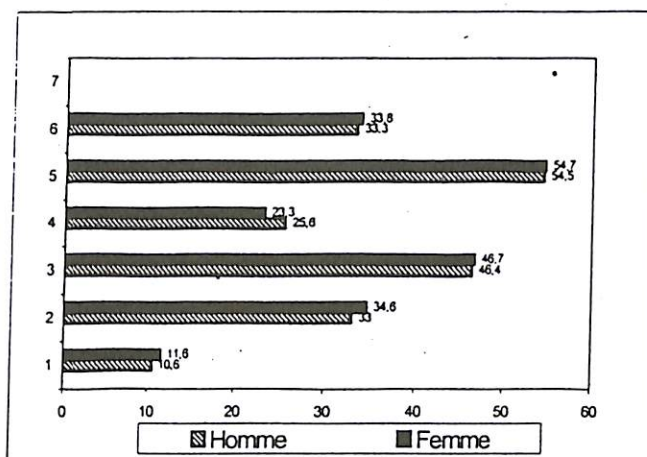
Le tableau 5 2 montre qu'à Abidjan, quelle que soit l'année, la pauvreté était plus ressentie par les femmes que les hommes. Les indices sont les suivants :

- 20,5% de femmes pauvres contre 19,9% d'hommes en 1995, avec une contribution de 53,5% et 46,5% respectivement ;
- un ratio de pauvreté de 11,6% chez les femmes et de 10,6% chez les hommes. La contribution à la pauvreté était respectivement de 52,5% et 47,5% pour les femmes et les hommes.

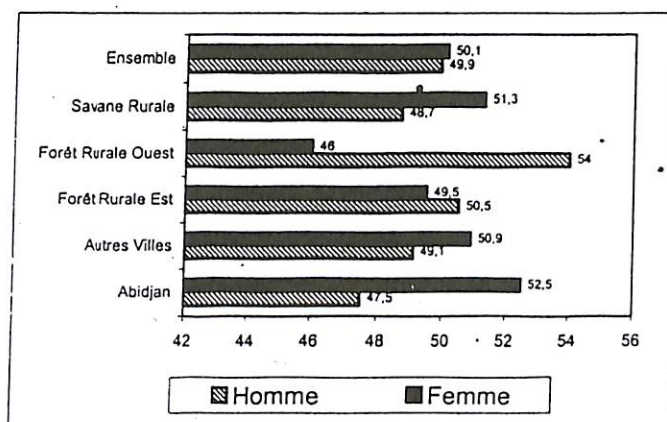
Ainsi, malgré une différence non significative, la pauvreté frappait plus d'hommes que de femmes en 1995. En 1998, nous avons le phénomène contraire avec des ratios de pauvreté de 33,8% dans la population féminine contre 33,3% chez les hommes et une contribution respective de 50,1% et 49,9%.

Graphique 5.1 : Ratio de pauvreté par sexe des individus en 1998

1. Ratio de pauvreté



2. Contribution à la pauvreté



Source : INS

5.2 FEMME ET EXTREME PAUVRETE EN 1995 ET 1998

Le constat par rapport à l'extrême pauvreté reste le même que dans le cas de la pauvreté nationale :

- plus d'extrême pauvreté chez les hommes que chez les femmes en 1995 (ratio de 10,2% et 9,5% respectivement et contribution de 52,9% et 47,1%)
- et le contraire en 1998 avec 9,8% d'hommes pauvres contre 10,2% de femmes. La contribution à l'extrême pauvreté est respectivement de 49,2% pour les hommes et 50,8% pour les femmes.
- Par strate, la contribution à l'extrême pauvreté montre également qu'en dehors de la Forêt Rurale Ouest, où près de 58% des extrêmes pauvres sont des hommes en 1998, un pauvre au moins sur deux est une femme (54% à Abidjan, 52% dans les Autres Villes, 51% en Forêt Rurale Est et 52% en Savane Rurale).

Tableau 5.2 Indices de pauvreté et d'extrême pauvreté en 1995 et 1998
par sexe des individus

STRATE	SEXE DES INDIVIDUS	EFFECTIF TOTAL	PAUVRETE		EXTREME PAUVRETE	
			P ₀	CONTRI-BUTION	P ₀	CONTRI-BUTION
1995						
ABIDJAN	HOMME FEMME	623 695	19,9 20,5	46,5 53,5	3,6 3,9	45,7 54,3
AUTRES VILLES	HOMME FEMME	476 486	29,1 28,2	50,2 49,8	4,2 3,7	52,7 47,3
FORET RURALE EST	HOMME FEMME	715 606	39,3 43,0	51,9 48,1	13,4 14,6	52,0 48,0
FORET RURALE OUEST	HOMME FEMME	445 425	50,4 49,8	51,5 48,5	15,3 13,1	55,1 44,9
SAVANE RURALE	HOMME FEMME	527 464	49,7 49,1	53,5 46,5	14,9 14,1	54,7 45,3
ENSEMBLE	HOMME FEMME	2786 2675	37,0 36,6	51,3 48,7	10,2 9,5	52,9 47,1
1998						
ABIDJAN	HOMME FEMME	2342 2338	10,6 11,6	47,5 52,5	0,8 0,9	45,9 54,1
AUTRES VILLES	HOMME FEMME	3020 2971	33,0 34,6	49,1 50,9	7,9 8,7	47,8 52,2
FORET RURALE EST	HOMME FEMME	2141 2072	46,4 46,7	50,5 49,5	14,6 15,7	48,8 51,2
FORET RURALE OUEST	HOMME FEMME	2143 2005	25,6 23,3	54,0 46,0	6,6 5,1	57,6 42,4
SAVANE RURALE	HOMME FEMME	2401 2529	54,5 54,7	48,7 51,3	21,3 21,9	48,0 52,0
ENSEMBLE	HOMME FEMME	12047 11915	33,3 33,8	49,9 50,1	9,8 10,2	49,2 50,8

Source : INS

6 PAUVRETE ET NATIONALITE

La nationalité, dans ce chapitre, se résume à "Ivoirien" et "Non Ivoirien".

Le tableau 6.1 montre que les ratios de pauvreté et d'extrême pauvreté sont en général plus élevés chez les individus appartenant aux ménages dont le chef est un étranger que chez ceux dont le chef est un Ivoirien.

En 1993, le ratio de pauvreté, au plan national; était de 31,3% pour les ménages dont le chef est un Ivoirien et de 35,4% pour ceux dont le chef est un étranger. S'agissant de l'extrême pauvreté, le ratio était respectivement de 9,9% et 10,4%.

En 1995, ces ratios étaient respectivement 35,2% et 44,7% (pauvreté) et 8,9% et 14,7% (extrême pauvreté).

Cette forte présence de pauvres et d'extrêmes pauvres dans la population étrangère est également constatée en 1998, où l'on a :

- un ratio de pauvreté de 33,4% dans les ménages dont le chef est un Ivoirien et 34,3% dans les autres ;
- un ratio d'extrême pauvreté de 9,9% et 10,5% respectivement.

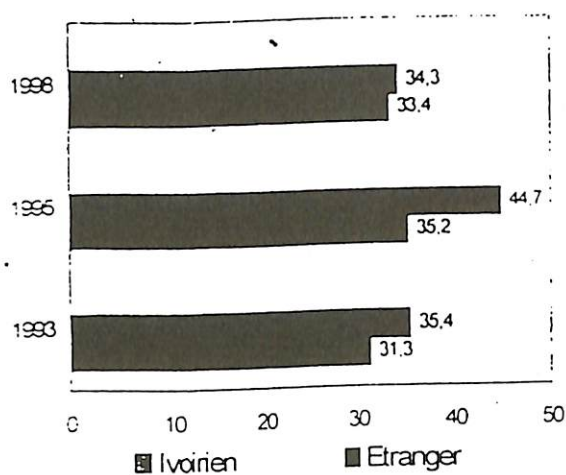
On constate qu'au plan national, l'extrême pauvreté reste inférieure à 10% dans les ménages dont le chef est un Ivoirien quelle que soit l'année (9,9% en 1993, 8,9% en 1995 et 9,9%) tandis dans ceux dont le chef est un étranger, elle a connu une forte hausse en 1995 en atteignant 14,7%, avant de retomber à 10,5% en 1998, ce qui correspond au niveau de 1993 (cf. graphique 10).

Ce constat reste également valable au niveau des strates, à l'exception de :

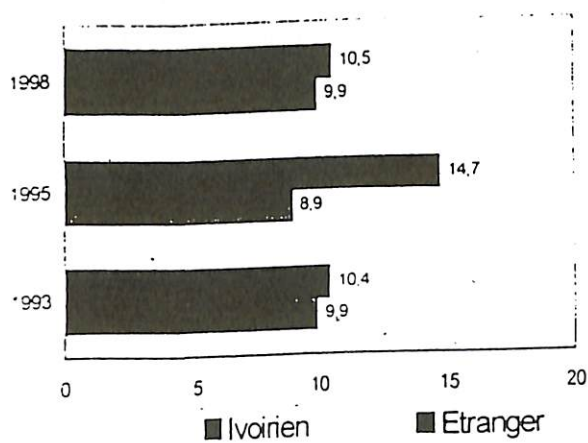
- la Savane Rurale où le ratio de pauvreté est respectivement de 50,3%, 54,9% en 1993 et 1998 dans les ménages de chefs Ivoiriens contre 35,4% et 38,3% dans les autres ;
celui d'extrême pauvreté se situe à 19,4% et 22,0% en 1993 et 1998 contre 15,6% et 3,5% ;
- la Forêt Rurale Est en 1998, avec un ratio de pauvreté de 47,4% contre 42,6% et d'extrême pauvreté de 15,4% contre 13,8% ;
- la Forêt Rurale Ouest, avec un ratio pauvreté de 51,0% contre 44,7% en 1995.

Graphique 10 Pauvreté par nationalité de ménage et année

1. Ratio de pauvreté



2. Ratio d'extrême pauvreté



Source : INS.

Tableau 6.1 : Evolution des indices de pauvreté et d'extrême pauvreté par strate et selon la nationalité du chef de ménage

STRATE	NATIONALITE DU CHEF	EFFECTIF TOTAL	INDICE DE PAUVRETE			INDICE D'EXTRÊME PAUVRETE		
			P ₁	CONTRI- BUTION	TAILLE MOYENNE	P ₁	CONTRI- BUTION	TAILLE MOYENNE
1993								
ABIDJAN	IVOIRIEN	7884	3,7	51,1	11,5	0,7	70,8	11,8
	ETRANGER	3160	8,8	48,9	7,1	0,7	29,2	6,4
AUTRES VILLES	IVOIRIEN	9632	26,8	62,4	8,4	6,1	50,2	8,6
	ETRANGER	3646	42,7	37,6	7,9	15,6	49,7	8,9
FORET RURALE EST	IVOIRIEN	8243	34,2	59,2	8,4	9,2	61,3	8,9
	ETRANGER	3992	48,7	40,8	8,4	12,0	38,7	9,1
FORET RURALE OUEST	IVOIRIEN	8425	38,2	83,4	6,8	13,0	85,4	7,2
	ETRANGER	1671	38,2	16,6	7,2	11,2	14,6	7,1
SAVANE RURALE	IVOIRIEN	8458	50,3	95,7	6,8	19,4	95,1	7,2
	ETRANGER	600	35,4	4,3	6,1	15,6	4,9	6,4
ENSEMBLE	IVOIRIEN	43641	31,3	74,7	7,5	9,9	76,1	7,7
	ETRANGER	13069	35,4	25,3	7,8	10,4	23,9	8,4
1995								
ABIDJAN	IVOIRIEN	1039	14,9	58,3	9,8	2,3	58,7	10,8
	ETRANGER	278	39,9	41,7	7,6	7,3	41,3	8,0
AUTRES VILLES	IVOIRIEN	749	26,1	71,0	6,8	3,2	62,0	5,5
	ETRANGER	213	37,5	29,0	6,4	5,3	38,1	6,2
FORET RURALE EST	IVOIRIEN	1061	37,9	74,0	7,4	11,4	65,5	9,1
	ETRANGER	260	54,1	26,0	8,6	24,4	34,5	8,3
FORET RURALE OUEST	IVOIRIEN	748	51,0	87,4	6,4	12,7	77,0	5,9
	ETRANGER	123	44,7	12,6	5,7	23,1	23,0	8,0
SAVANE RURALE	IVOIRIEN	942	49,2	94,6	7,9	14,3	93,5	7,6
	ETRANGER	49	53,8	5,4	6,3	19,1	6,5	8,0
ENSEMBLE	IVOIRIEN	4539	35,2	79,5	7,4	8,9	74,8	7,4
	ETRANGER	922	44,7	20,5	7,2	14,7	25,2	8,1
1998								
ABIDJAN	IVOIRIEN	3341	7,7	51,0	6,4	0,6	49,9	9,9
	ETRANGER	1339	20,3	49,0	5,7	1,6	50,1	6,9
AUTRES VILLES	IVOIRIEN	4743	32,3	76,6	7,9	6,2	60,4	7,0
	ETRANGER	1248	39,6	23,4	6,3	16,4	39,6	7,4
FORET RURALE EST	IVOIRIEN	3476	47,4	84,0	7,4	15,4	84,0	9,1
	ETRANGER	737	42,6	16,0	7,2	13,3	16,0	8,3
FORET RURALE OUEST	IVOIRIEN	3171	20,3	65,7	9,8	3,9	52,2	6,5
	ETRANGER	977	40,5	34,3	7,6	13,5	47,8	8,0
SAVANE RURALE	IVOIRIEN	4830	54,9	98,6	6,8	22,0	99,7	7,8
	ETRANGER	100	38,3	1,4	6,4	3,5	0,3	8,4
ENSEMBLE	IVOIRIEN	19561	33,4	81,9	7,4	9,9	81,5	7,7
	ETRANGER	4401	34,3	18,1	8,6	10,5	18,5	8,0

Source : JNS

7 PAUVRETE ET LOGEMENT

Le type de logement, le statut d'occupation du logement et l'accès à l'eau potable, etc..., sont quelques unes des variables-clefs de la pauvreté. Bien qu'elles ne nous permettent pas à elles seules de cerner le problème de la pauvreté dans sa globalité, ces variables donnent cependant une idée du statut des ménages étudiés.

7.1 TYPE DU LOGEMENT

Au niveau du type de logement, la nomenclature retenue par les trois enquêtes (de 1993, 1995 et 1998) se définit essentiellement par rapport au standing. Il s'agit :

- de l'habitat résidentiel ou villa (de standing) ;
- des opérations groupées, c'est-à-dire des logements construits par des sociétés immobilières telles que la Sicogi, la Sogefiha, le Groupement Foncier de Côte d'Ivoire (GFCI), etc... : maisons en bande et appartements ;
- des maisons en bande des particuliers ;
- des maisons de particuliers isolées ;
- de l'habitat en cour (cour commune) avec des infrastructures communes telles que : cuisine, toilettes, etc...
- de l'habitat spontané composé de bidonvilles et de l'habitat traditionnel des villages (cases en banco, maison en banco, baraques...).

7.1.1 Type de logement et Pauvreté en 1993

En 1993, le ratio de pauvreté nationale de 32,3% se répartissait comme suit :

- 45,8% au niveau des cases et maisons en banco ;
- 27,0% pour les cours communes ;
- 23,4% dans les baraques ;
- 22,1% au niveau des villas ;
- 21,6% dans les autres maisons en bande (cf. tableau 7.1.1).

L'analyse de la contribution à la pauvreté suivant type de logement au cours de la même année, montre que :

- à Abidjan, 71% des pauvres logent dans des cours communes contre 25% dans les baraques ;
- dans les Autres Villes, 68% dans les cours communes, 11% dans des villas et 10% dans les cases et maisons en banco ;
- en Forêt Rurale Est, 69% dans les cases et maisons en banco et 18% dans les cours communes ;

- en Forêt Rurale Ouest, 79% dans les cases et maisons en banco et 10% dans les cours communes ;
- en Savane Rurale, 70% dans les cases et maisons en banco et 16% dans les cours communes.

Au plan national, les données collectées montrent que :

- 56% des pauvres vivent dans les cases et maisons en banco et 29% dans les cours communes ;
- près de 7 pauvres sur 10 habitent les cours communes en milieu urbain et les cases et maisons en banco en milieu rural.

7.1.2 Type de logement et extrême pauvreté en 1993

Le ratio d'extrême pauvreté à Abidjan était de 4,0% dans les baraques et de 0,5% dans les cours communes avec une contribution respective de 56,7% et 43,3% (cf. tableau 7.1.1).

Dans les Autres Villes, plus de 6 extrêmes pauvres sur 10 se retrouvent dans les cours communes, contre près de 8 dans les cases et maisons en banco en milieu rural : 7,6 extrêmes pauvres sur 10 en Forêt Rurale Est et en Savane Rurale et 7,8 en Forêt Rurale Ouest.



Tableau 7.1.1 Indices de pauvreté par strate et type de logement en 1993

STRATE TYPE DE LOGEMENT	P,	EXTREMES PAUVRES		P,	PAUVRES		EFFECTIF
		CONTRI- BUTION	TAILLE MOYENNE		CONTRI- BUTION	TAILLE MOYENNE	
ABIDJAN							
VILLA	-	-	-	-	-	-	591
APPARTEMENT	-	-	-	-	-	-	1692
BANDE DE STE	-	-	-	-	-	-	1093
COUR COMMUNE	3,5	43,3	13,3	6,6	70,7	9,7	6056
CASE/BANCO	-	-	-	25,0	4,0	11,0	92
BARAQUE	4,0	56,7	7,8	13,4	25,3	6,9	1071
AUTRE BANDE	-	-	-	-	-	-	449
AUTRES VILLES							
VILLA	5,1	11,1	11,2	17,2	10,5	10,2	2513
APPARTEMENT	5,0	2,7	11,2	26,2	3,9	9,9	613
BANDE DE STE	-	-	-	9,4	0,5	10,7	239
COUR COMMUNE	1,1	65,6	9,3	14,9	68,2	8,2	3031
CASE/BANCO	17,0	12,6	9,2	49,6	10,2	6,9	851
BARAQUE	10,2	2,8	6,5	21,8	1,6	6,7	311
AUTRE BANDE	8,5	5,0	6,6	31,7	5,1	7,3	671
FORET R. EST							
VILLA	3,6	4,1	8,6	25,3	7,6	9,4	1440
APPARTEMENT	-	-	-	8,7	0,2	7,0	102
BANDE DE STE	7,3	1,0	7,5	38,1	1,4	6,3	170
COUR COMMUNE	6,0	12,6	7,2	31,8	17,5	8,6	2624
CASE/BANCO	12,8	75,5	9,3	44,5	68,5	8,4	7327
BARAQUE	26,4	6,2	11,4	64,0	3,9	8,9	291
AUTRE BANDE	2,4	0,6	5,0	15,5	0,9	5,0	281
FORET R. OUEST							
VILLA	23,2	10,9	7,7	49,1	7,7	7,4	604
APPARTEMENT	-	-	-	-	-	-	3
BANDE DE STE	-	-	-	9,3	1,0	11,5	408
COUR COMMUNE	17,1	10,0	6,5	51,7	10,1	6,8	751
CASE/BANCO	12,4	78,2	7,2	37,6	78,7	6,8	3083
BARAQUE	-	-	-	16,0	0,3	8,0	64
AUTRE BANDE	6,7	0,9	8,0	49,6	2,2	6,4	176
SAVANE RURALE							
VILLA	3,1	2,5	8,4	25,2	7,8	8,1	1538
APPARTEMENT	16,3	5,1	10,1	52,5	6,3	8,6	596
BANDE DE STE	-	-	-	-	-	-	-
COUR COMMUNE	16,5	16,2	7,8	41,8	15,9	7,4	1897
CASE/BANCO	24,6	75,8	6,9	58,4	69,6	6,5	5924
BARAQUE	-	-	-	-	-	-	5
AUTRE BANDE	8,1	0,4	7,0	18,6	0,4	5,4	98
ENSEMBLE C.I.							
VILLA	5,5	6,4	8,9	22,1	8,1	8,8	6685
APPARTEMENT	4,3	2,3	10,4	16,0	2,6	8,9	3012
BANDE DE STE	0,7	0,2	7,5	6,6	0,7	8,0	1909
COUR COMMUNE	7,1	24,4	8,2	27,0	28,6	8,1	19411
CASE/BANCO	15,9	62,5	7,5	45,8	55,8	7,1	22276
BARAQUE	8,7	2,7	8,8	23,4	2,2	7,7	1741
AUTRE BANDE	5,0	1,5	6,6	21,6	2,0	6,6	1676

Source : INS

7.1.3 Type de logement et pauvreté en 1995

Le ratio de pauvreté par type de logement est de 52,4% pour les personnes vivant des cases et maisons en banco, contre respectivement de 33,1%, 32,2%, 31,6%, 28,0% et 20,8% au niveau, des maisons en bande de société, des cours communes, des maisons en bande de particuliers, des baraques et des villas (cf. tableau 7.1.2).

S'agissant de la contribution à la pauvreté :

- 64,5% des pauvres sont dans des cours communes contre 14,9% dans les baraques, à Abidjan ;
- 57,4% dans les cours communes, 27,1% dans les cases et maisons en banco et 10,3% dans les villas, dans les Autres Villes ;
- 71,5% dans les cases et maisons en banco et 11,7% dans les cours communes, en Forêt Rurale Est ;
- 68,7% dans les cases et maisons en banco et 27,9% dans les cours communes, en Forêt Rurale Ouest ;
- 44,7% dans les cases et maisons en banco) et 21,6% dans les cours communes, en Savane Rurale.

Comme en 1993, le facteur commun aux pauvres est la cour commune en milieu urbain et la case et la maison en banco en milieu rural.

7.1.4 Type de logement et extrême pauvreté en 1995

A Abidjan, les extrêmes pauvres (cf. tableau 7.1.2) se concentrent dans

- les baraques (ratio de 21,1% et contribution de 41,1% ;
- les cours communes avec un quotient d'extrême pauvreté de 2,7% et une contribution de 33,2%
- les autres maisons en bande (un ratio de 9,3% et une contribution de 25,5%).

Au plan national, la contribution à l'extrême pauvreté est de 66,3% pour les habitants des cases et maisons en banco. Elle est de 69,3% pour les occupants des cours communes, dans les Autres Villes, et de 81,5%, 81,8% et 68,6% respectivement dans les cases et maisons en banco de la Forêt Rurale Est, de la Forêt Rurale Ouest et de la Savane Rurale.

Tableau 7.1.2 : Indices de pauvreté par strate et type de logement en 1995

STRATE ET TYPE DE LOGEMENT	EXTREMES PAUVRES			PAUVRES			EFFECTIF
	P ₁	CONTRI-BUTION	TAILLE MOYENNE	P ₀	CONTRI-BUTION	TAILLE MOYENNE	
ABIDJAN							
VILLA	-	-	-	-	-	-	205
APPARTEMENT	-	-	-	-	-	-	184
BANDE DE STE	-	-	-	12,8	3,4	12,0	72
COUR COMMUNE	27,7	33,2	10,0	28,2	64,5	9,4	608
CASE/BANCO	-	-	-	100,0	6,2	8,0	15
BARAQUE	21,1	41,3	8,0	41,0	14,9	5,9	97
AUTRE BANDE	9,3	25,5	12,0	21,6	11,0	10,8	136
AUTRES VILLES							
VILLA	-	-	-	19,5	10,3	10,0	145
APPARTEMENT	-	-	-	13,4	1,5	7,0	31
BANDE DE STE	17,6	10,9	7,0	40,2	3,4	8,0	23
COUR COMMUNE	4,0	69,3	5,2	25,3	57,4	5,3	624
CASE/BANCO	7,6	19,8	8,0	74,9	27,1	8,5	99
BARAQUE	-	-	-	4,3	0,3	1,0	22
AUTRE BANDE	-	-	-	-	-	-	17
FORET P. EST							
VILLA	-	-	-	34,8	7,6	5,5	118
APPARTEMENT	-	-	-	-	-	-	5
BANDE DE STE	16,8	10,6	8,3	75,0	4,8	6,6	34
COUR COMMUNE	7,0	7,9	7,0	26,2	11,7	8,0	242
CASE/BANCO	18,0	81,5	9,3	46,6	71,5	7,8	831
BARAQUE	-	-	-	-	-	-	22
AUTRE BANDE	-	-	-	34,9	4,4	15,0	69
FORET R. OUEST							
VILLA	-	-	-	18,0	3,4	10,0	92
BANDE DE STE	-	-	-	-	-	-	-
COUR COMMUNE	10,8	13,2	4,9	58,3	27,9	5,9	209
CASE/BANCO	18,0	81,8	6,7	53,2	68,7	6,3	563
BARAQUE	-	-	-	-	-	-	4
AUTRE BANDE	-	-	-	-	-	-	12
SAVANE RURALE							
VILLA	10,6	14,7	9,5	35,9	14,6	7,6	199
APPARTEMENT	-	-	-	70,4	9,4	11,6	66
BANDE DE STE	-	-	-	24,1	0,8	7,0	17
COUR COMMUNE	9,9	16,7	8,8	43,6	21,6	7,5	243
CASE/BANCO	15,1	63,6	7,0	55,6	44,7	7,3	393
BARAQUE	-	-	-	-	-	-	-
AUTRE BANDE	-	-	-	59,5	8,9	9,1	73
VILLA	2,8	3,9	9,5	20,8	7,8	7,3	749
APPARTEMENT	-	-	-	17,6	2,5	11,0	286
BANDE DE STE	16,2	4,4	8,1	33,1	2,4	7,5	146
COUR COMMUNE	5,4	19,3	6,4	32,2	30,9	7,1	1926
CASE/BANCO	18,8	66,3	7,7	52,4	49,6	7,2	1903
BARAQUE	14,1	3,8	8,0	28,0	2,0	5,3	145
AUTRE BANDE	4,1	2,3	12,0	31,6	4,8	10,7	307

Source : INS

7.1.5 Type de logement et pauvreté en 1998

En 1998, nous relevons qu'au niveau national (cf. tableau 7.1.3), plus de 4 occupants de cases et maisons en banco sur 10 (soit 42,7%) étaient pauvres et plus du tiers des habitants des cours communes (33,6%) est pauvre. Les autres poches importantes de pauvreté en 1998, étaient : les baraques avec 38% de pauvres, les autres maisons en bande (30%), etc...

Les pauvres se sont concentrés principalement dans les cases et maisons en banco et dans les cours communes avec respectivement 45,5% et 31,6% des pauvres en 1998.

A Abidjan, le ratio de pauvreté était de 40,4% dans les bidonvilles, de 19,2% dans les maisons en bande de particulier, encore appelées autres maisons en bande, de 11,2% dans les cours communes et de 10,0% dans les cases et maisons en banco.

Les plus fortes contributions à la pauvreté se retrouvent, comme en 1993 et 1995 :

- dans les cours communes d'Abidjan avec plus de 4 pauvres sur 10 (44,5%) et des Autres Villes avec 56,0%, soit plus de 5 pauvres sur 10 ;
- dans les cases et maisons en banco en Forêt Rurale Est (61,3%), en Forêt Rurale Ouest (51,5%) et en Savane Rurale (63,9%).

7.1.6 Type de logement et extrême pauvreté en 1998

Les plus forts ratios d'extrême pauvreté par type de logement, au plan national en 1998, étaient de 15,9% dans les cases et maisons en banco et de 9,7% dans les cours communes. Ils sont en rapport étroit avec la contribution à l'extrême pauvreté dans mesure où 56,8% des pauvres logeaient dans les cases et maisons en banco, et 30,6% dans les cours communes, soit un total de plus de 8 pauvres sur 10, c'est-à-dire 87,4%.

La contribution à l'extrême pauvreté était de :

- 6 pauvres sur 10 dans les cours communes à Abidjan contre 7,2 dans les Autres Villes ;
- 6,9 pauvres, 5,6 et 7,5 sur 10 dans les cases et maisons en banco en Forêt Rurale Est, en Forêt Rurale Ouest, et en Savane Rurale respectivement.

Tableau 7.1.3 : Indices de pauvreté par strate et type de logement en 1998

STRATE ET TYPE DE LOGEMENT	EXTREMES PAUVRES		PAUVRES		EFFECTIF
	P ₀	CONTRI-BUTION	P ₀	CONTRI-BUTION	
ABIDJAN					
VILLA	-	-	-	-	168
APPARTEMENT	-	-	-	-	392
BANDE DE STE	-	-	5,9	14,2	1179
COUR COMMUNE	1,2	60,1	11,2	44,5	2122
CASE/BANCO	-	-	10,0	0,3	32
BARAQUE	3,5	25,4	40,4	22,7	291
AUTRE BANDE	1,2	14,5	19,2	18,3	496
AUTRES VILLES					
VILLA	1,6	2,6	21,9	8,6	816
APPARTEMENT	4,7	2,6	36,6	5,0	266
BANDE DE STE	5,9	5,5	14,6	3,3	329
COUR COMMUNE	12,5	72,1	39,7	56,0	2978
CASE/BANCO	5,5	9,4	12,1	15,9	886
BARAQUE	-	-	4,3	0,4	44
AUTRE BANDE	5,4	7,8	30,5	10,8	672
FORET R. EST					
VILLA	8,6	8,3	42,4	13,3	614
APPARTEMENT	-	-	37,4	1,8	65
BANDE DE STE	-	-	62,7	1,2	23
COUR COMMUNE	16,8	9,9	54,9	10,5	382
CASE/BANCO	17,0	69,1	46,5	61,3	2612
BARAQUE	-	2,2	50,0	2,7	152
AUTRE BANDE	17,2	10,5	46,4	9,2	357
FORET R. OUEST					
VILLA	-	-	7,7	2,6	306
APPARTEMENT	-	-	46,8	6,6	85
BANDE DE STE	-	-	23,2	0,7	50
COUR COMMUNE	8,2	35,4	29,6	30,5	1079
CASE/BANCO	6,3	56,1	24,2	51,5	2183
BARAQUE	9,4	2,9	25,4	1,9	81
AUTRE BANDE	4,2	5,6	19,8	6,2	352
SAVANE RURALE					
VILLA	-	-	34,1	1,4	120
APPARTEMENT	12,0	1,4	35,3	1,6	118
BANDE DE STE	8,0	2,0	38,4	3,9	319
COUR COMMUNE	18,0	21,2	57,6	26,9	1305
CASE/BANCO	26,3	74,8	56,8	63,9	2933
BARAQUE	-	-	-	-	7
AUTRE BANDE	5,0	0,6	48,4	2,3	124
VILLE RURALE					
VILLA	3,2	2,8	24,0	6,2	2024
APPARTEMENT	2,5	1,1	23,8	3,1	926
BANDE DE STE	2,2	1,9	13,0	3,3	1900
COUR COMMUNE	9,7	30,6	33,6	31,6	7866
CASE/BANCO	15,9	56,8	42,7	45,5	8646
BARAQUE	6,0	1,3	38,0	2,6	575
AUTRE BANDE	6,4	5,5	30,0	7,7	2001

Source : INS

Par rapport au type de logement, on peut retenir qu'au plan national, les pauvres logent principalement :

- dans des cases et maisons en banco où le taux de pauvreté est de 46% et la contribution à la pauvreté nationale de 56% en 1993, et respectivement de 52% et 50% en 1995 et de 43% et 46% en 1998 ;
- dans les cours communes avec des ratios respectifs de 27%, 32% et 34% respectivement en 1993, 1995 et 1998. La contribution à la pauvreté nationale, c'est-à-dire le pourcentage de pauvres, dans la population nationale considérée comme pauvre, est de 29% en 1993, 31% en 1995 et 32% en 1998.

Par milieu, les chiffres font ressortir une très forte présence de la pauvreté dans les cours communes des villes et dans les cases et maisons en banco chez les ruraux. Les différents indices sont les suivants :

en milieu urbain :

- 71% des pauvres d'Abidjan logeaient dans les cours communes en 1993 contre 65% en 1995 et 45% en 1998. dans les bidonvilles. Il faut cependant nuancer cette forte présence de pauvres dans ce genre de logement par le fait que le ratio de pauvreté y était plus faible que dans d'autres types : 7% en 1993 contre 25% dans les cases et maisons en banco ; 28% en 1995 contre 100% dans les cases et maisons en banco et 41% dans les bidonvilles ; 11% en 1998 contre 40% dans les cases et maisons en banco ;
- dans les Autres Villes, la contribution à la pauvreté nationale par les habitants des cours communes était de 68% en 1993 pour un ratio de pauvreté non négligeable de 35%, soit plus du tiers de l'effectif de cette catégorie. Mais, ce ratio demeure faible comparativement à celui des habitants des cases et maisons en banco sont pauvres. (50%). En 1995, 57% des pauvres habitaient des cours communes avec un taux de pauvreté de 25% ; 27% des pauvres, au cours de cette année 1995, vivaient dans des cases et maisons en banco et affichaient un très fort quotient de pauvreté de 75%. En 1998, plus de 4 habitants des cours communes des Autres Villes sur 10 (39,7%) étaient pauvres et leur contribution à la pauvreté nationale était de 56%.

en milieu rural :

- 69% des pauvres de la Forêt Rurale Est étaient dans les cases et maisons en banco en 1993, contre 79% en Forêt Rurale Ouest et 70% en Savane Rurale cases et maisons en banco; cette contribution était respectivement de 72%, 69% et 45% en 1995 et, 61%, 52% 64% en 1998.

7.2 STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT

Le statut d'occupation du logement comporte quatre modalités :

- propriétaire concernant le membre du ménage propriétaire et celui du ménage en situation de location-vente ;
- locataire comprenant le locataire et le sous-locataire ;
- logé par la famille ;
- bénéficiaire d'un logement subventionné ou partiellement subventionné.

La proportion de ménages propriétaires était de 55,8% en 1993 et de 54,2% en 1995 et 50,7% en 1998. Ces ménages abritent respectivement 61,5%, 62,0% et 60,6% des individus en 1993, 1995 et 1998.

Par rapport à la strate, il ressort que :

- à Abidjan, 67,1% des ménages d'Abidjan étaient des locataires et que ceux-ci comportaient 60,8% des abidjanais en 1993. Ces chiffres étaient respectivement de 62,3% et 57,8% en 1993 et 66,8% et 56,3% en 1998;
- en 1993, les ménages locataires représentaient 41,9% de l'ensemble des ménages des Autres Villes et regroupaient 36,8% de l'ensemble des individus. Cette proportion était respectivement de 52,1% et 42,0% en 1995 et de 59,0% et 44,3% en 1998 ;

- en milieu rural les ménages étaient principalement propriétaires de leurs logements. La proportion de ces ménages propriétaires était respectivement de 63,7%, 89,3% et 78,5% en Forêt Est, en Forêt Ouest et en Savane en 1993, de 74,1%, 80,1% et 72,5% en 1995 et enfin de 60,5%, 75,6% et 77,5% en 1998 ;

En 1993, ces ménages propriétaires abritaient respectivement 72,6%, 93,0% et 81,8% des individus en Forêt Est, en Forêt Ouest et en Savane, contre 81,7%, 87,1% et 81,4% en 1995 et 71,3%, 81,8% et 83,2%.

7.2.1 Pauvreté et statut d'occupation du logement en 1993

Au plan national (cf. tableau 7.2.1), le ratio de pauvreté par statut d'occupation était de 39,8% pour les membres des ménages propriétaires et de 35,4% pour ceux qui étaient logés par leurs familles. De plus, les propriétaires contribuaient pour 75,9% à la pauvreté nationale.

Le ratio total de pauvreté de 5,1% à Abidjan se décomposait comme suit : 3,9% au niveau des individus occupant leurs propres logements, de 5,9% pour les membres des ménages locataires et de 6,7% pour ceux qui étaient logés par la famille. La contribution des membres des ménages locataires, qui représentaient 60,8% de la population abidjanaise, à la pauvreté était de 70%.

Dans les Autres Villes, le ratio de pauvreté était respectivement de 38,8%, 23,9% et 37,4% pour les individus des ménages propriétaires, locataires et logés par la famille. La contribution à la pauvreté se situait à 53% pour les propriétaires et à 28% pour les locataires.

En milieu rural, la contribution à la pauvreté, des individus vivant dans leurs propres logements, plafonnait à 75,2% en Forêt Rurale Est, 94,9% en Forêt Rurale Ouest et 87,5% en Savane Rurale, tandis que le ratio de pauvreté était respectivement de 40,3%, 39,0% et 52,9%.

La forte contribution à la pauvreté, constatée chez les membres des ménages propriétaires, quelle que soit la strate, est directement liée à l'importance numérique de ces derniers au niveau de la population totale (61,5% de la population nationale et plus de 81% de la population rurale en 1993) et au fait que ce statut (de propriétaire) n'est pas forcément un facteur d'aisance en milieu rural.

Tableau 7.2.1 : Indices de pauvreté par strate et statut d'occupation du logement en 1993

STRATE ET STATUT D'OCCUPATION	EXTREMES PAUVRES		PAUVRES		EFFECTIF
	P _i	CONTRI-BUTION	P _i	CONTRI-BUTION	
ABIDJAN					
PROPRIETAIRE	0,5	18,0	3,9	18,8	2731
LOCATAIRE	0,9	82,0	5,9	70,4	6718
LOGE/FAMILLE	-	-	6,7	9,4	790
SUBVENTIONNE	-	-	1,0	1,4	805
AUTRES VILLES					
PROPRIETAIRE	11,0	54,2	38,9	53,0	5643
LOCATAIRE	5,2	22,0	23,9	28,1	4830
LOGE/FAMILLE	13,4	23,0	37,4	17,7	1963
SUBVENTIONNE	1,2	0,3	6,1	1,2	797
FORET R. EST					
PROPRIETAIRE	10,0	71,8	40,3	75,2	3336
LOCATAIRE	5,9	2,6	25,5	2,9	547
LOGE/FAMILLE	13,0	22,2	39,3	17,5	2123
SUBVENTIONNE	6,3	3,4	31,1	4,4	679
FORET R. OUEST					
PROPRIETAIRE	13,3	97,0	39,0	94,9	3339
LOCATAIRE	9,4	0,9	45,9	1,5	129
LOGE/FAMILLE	7,0	2,1	31,1	3,1	383
SUBVENTIONNE	-	-	10,2	0,5	195
SAVANE RURALE					
PROPRIETAIRE	21,0	89,9	52,87	37,5	3223
LOCATAIRE	2,2	0,3	14,05	0,8	284
LOGE/FAMILLE	14,4	9,4	44,91	11,3	1254
SUBVENTIONNE	2,8	0,4	6,89	0,4	297
ENSEMBLE C.I.					
PROPRIETAIRE	12,9	79,3	39,82	75,9	34877
LOCATAIRE	2,9	6,4	14,35	9,8	12558
LOGE FAMILLE	11,5	13,2	35,35	12,6	6513
SUBVENTIONNE	2,2	1,1	11,12	1,7	2762

Source : INS



7.2.2 Pauvreté et statut d'occupation du logement en 1995

Avec un ratio de pauvreté de 42,2% contre un taux national de 36,8% en 1995, les membres des ménages propriétaires (62% de la population totale) contribuaient pour 71,2% à la pauvreté nationale.

A Abidjan, le ratio de pauvreté des membres des ménages locataires était de 25,2% contre un ratio total de 20,2% pour l'ensemble des individus de cette ville. La contribution de ces personnes membres des ménages locataires, représentant 57,8% de la population d'Abidjan, se situait à 72,1%.

Dans les Autres Villes, le ratio de pauvreté était respectivement de 32,1%, 21,3% et 38,1% pour les individus des ménages propriétaires, locataires et logés par les familles. La contribution à la pauvreté représentait 40% pour les propriétaires, 31% pour les locataires et 26% pour les logés (par les familles). Le poids respectif de ces catégories de personnes au niveau de la population totale des Autres Villes était de 35,9%, 42,0% et 19,7%.

En milieu rural, les individus vivant dans des ménages propriétaires de leurs logements avaient une très forte contribution à la pauvreté de la strate de résidence de 83,9% en Forêt Rurale Est, 90,5% en Forêt Rurale Ouest et 84,1% en Savane Rurale, pour des ratios de pauvreté respectifs de 42,1%, 52,1% et 51,1%.

Comme en 1993, la forte contribution à la pauvreté, constatée chez les membres des ménages propriétaires de logements, quelle que soit la strate, était directement liée à l'importance numérique de ces derniers au niveau de la population totale (62,0% de la population nationale et plus de 83% de la population rurale en 1995).

Tableau 7 2 2 : Indices de pauvreté par strate et statut d'occupation du logement en 1995

STRATE ET STATUT D'OCCUPATION	EXTREMES PAUVRES		PAUVRES		EFFECTIF
	P ₁	CONTRI-BUTION	P ₁	CONTRI-BUTION	
ABIDJAN					
PROPRIETAIRE	3,9	24,6	14,7	22,0	335
LOCATAIRE	5,3	66,5	25,2	72,1	763
LOGE/FAMILLE	6,1	9,9	6,1	2,0	88
SUBVENTIONNE	-	-	14,8	3,9	71
AUTRES VILLES					
PROPRIETAIRE	9,9	46,6	32,1	40,3	345
LOCATAIRE	2,2	11,9	21,3	31,3	404
LOGE/FAMILLE	16,0	41,5	38,1	26,2	189
SUBVENTIONNE	-	-	25,7	2,2	23
FORET R. EST					
PROPRIETAIRE	13,5	79,0	42,1	83,9	1080
LOCATAIRE	-	-	18,8	1,7	49
LOGE/FAMILLE	15,3	10,4	37,9	8,8	125
SUBVENTIONNE	28,9	10,6	45,0	5,6	67
FORET R. OUEST					
PROPRIETAIRE	17,1	88,5	52,1	90,5	758
LOCATAIRE	-	-	8,9	0,6	30
LOGE/FAMILLE	23,4	11,5	53,5	8,9	72
SUBVENTIONNE	-	-	-	-	10
SAVANE RURALE					
PROPRIETAIRE	16,0	74,0	51,1	84,1	806
LOCATAIRE	20,3	5,3	32,0	3,0	46
LOGE/FAMILLE	28,8	20,7	50,2	12,9	126
SUBVENTIONNE	-	-	-	-	13
ENSEMBLE C.I.					
PROPRIETAIRE	13,4	70,9	42,2	71,2	3385
LOCATAIRE	4,5	9,1	23,6	15,2	1291
LOGE FAMILLE	18,0	16,9	37,7	11,3	601
SUBVENTIONNE	10,6	3,1	25,5	2,3	184

Source : INS

7.2.3 Pauvreté et statut d'occupation du logement en 1998

Comme en 1993 et 1995, la pauvreté dans les ménages propriétaires était très forte en 1998 avec 41,6% de pauvres contribuant à la pauvreté nationale de 75,1%. Cette contribution des membres des ménages propriétaires était de 82% dans le cas de l'extrême pauvreté nationale.

A Abidjan, les personnes logées par les familles avaient une plus forte proportion de pauvres avec un ratio de 15,7% contre 12,4% et 10,2% respectivement pour celles des ménages de propriétaires et de locataires. Cependant, la prise en compte de la population pauvre fait ressortir que 51,9% de celle-ci se retrouvaient dans des ménages de propriétaires et 40,6% dans ceux de locataires.

Dans les Autres Villes, 42,2% des membres des ménages de propriétaires étaient pauvres. Ces personnes pauvres représentaient 49,7% de l'ensemble des pauvres de cette strate. Dans les ménages de locataires, la contribution était de 36,2% pour un ratio de 27,6%.

Dans les villages, la situation n'est pas différente de celle rencontrée en 1993 et 1995. En effet, l'on retrouve dans les ménages de propriétaires :

- 77,9% des pauvres de la Forêt Rurale Est où le ratio était de 26,8% ;
- 1 personne pauvre 2 en Forêt Rurale Ouest contre près de 3 sur 6 en Savane Rurale ; dans chacune de ces deux strates, la contribution à la pauvreté avoisinait 90%.

Tableau 7.2.3 : Indices de pauvreté par strate et statut d'occupation du logement en 1998

STRATE ET STATUT D'OCCUPATION	EXTREMES PAUVRES		PAUVRES		EFFECTIF
	P	CONTRI-BUTION	P ₁	CONTRI-BUTION	
ABIDJAN					
PROPRIETAIRE	1,3	75,3	12,4	40,6	1633
LOCATAIRE	0,4	24,7	10,2	51,9	2676
LOGE/FAMILLE	-	-	15,7	7,5	236
SUBVENTIONNE	-	-	-	-	35
AUTRES VILLES					
PROPRIETAIRE	11,2	54,1	42,2	49,7	2363
LOCATAIRE	6,6	35,2	27,6	36,2	2653
LOGE/FAMILLE	7,5	10,7	30,7	10,7	719
SUBVENTIONNE	-	-	27,6	3,4	251
FORET R. EST					
PROPRIETAIRE	6,9	34,0	26,8	77,9	2915
LOCATAIRE	0,6	0,4	21,5	3,2	169
LOGE/FAMILLE	3,7	15,6	18,5	18,9	1054
FORET R. OUEST					
PROPRIETAIRE	16,4	88,5	50,0	89,9	3505
LOCATAIRE	12,6	3,6	22,8	2,1	169
LOGE/FAMILLE	9,5	7,9	26,8	8,0	539
SAVANE RURALE					
PROPRIETAIRE	23,6	90,8	59,0	89,9	4074
LOCATAIRE	1,9	0,1	15,9	0,4	70
LOGE/FAMILLE	12,8	9,1	34,5	9,7	736
ENSEMBLE C.I.					
PROPRIETAIRE	13,5	81,8	41,6	75,1	14540
LOCATAIRE	3,6	8,6	18,8	13,5	5742
LOGE/FAMILLE	6,9	9,6	25,5	10,6	3344
SUBVENTIONNE	-	-	19,4	0,8	336

Source : INS

Il ressort, en définitive, de ces analyses que la pauvreté est plus présente dans les ménages propriétaires des logements à cause de l'importance numérique de leurs membres dans la population totale avec au moins 61% de la population nationale et près de 80% de la population rurale en 1993, 1995 et 1998, et aussi du fait que ce statut (de propriétaire) n'est pas forcément un facteur d'aisance en milieu rural. Ainsi, le constat qui se dégage est que :

- *indépendamment de l'année, plus 7 pauvres sur 10, en Côte d'Ivoire, étaient dans les ménages de propriétaires où le ratio de pauvreté est en général supérieur à 40%. La contribution à l'extrême pauvreté est également supérieure à 70% ;*
- *plus du tiers des logés par les familles était pauvre, 35% en 1993 et 38% en 1995,*

contre un peu plus du quart (26%) en 1998 ;

- à Abidjan, plus 7 pauvres sur 10 se rencontraient dans les ménages de locataires (70%) en 1993 et (72%) en 1995, contre plus 5 pauvres sur 10 (52%) en 1998. Au cours de cette même année 1998, plus de 4 pauvres sur 10 étaient membres de ménages propriétaires ;
- dans les Autres Villes, plus de 4 pauvres sur 10 appartenaient à des ménages de propriétaires : 53% en 1993, 40% en 1995 et 50% en 1998, et les ratios sont respectivement de 39%, 32% et 42%. 3 pauvres ou plus sur 10 se comptaient parmi ceux des ménages de locataires.

8 PAUVRETE ET EDUCATION EN 1995 ET 1998

Les différents taux utilisés se rapportent au taux d'alphabétisme et aux taux bruts et nets de scolarisation

8.1 TAUX D'ALPHABETISME EN 1995 ET 1998

Le taux d'alphabétisme est obtenu en rapportant l'effectif de la population sachant lire ou écrire sur la population totale.

8.1.1 Taux d'alphabétisme par strate et genre en 1995 et 1998

Le taux d'alphabétisme était de 40,2% en 1995 et 45,0% en 1998. Le tableau 8.1.1 donne ce taux par strate et sexe des personnes. Par rapport au genre, les taux d'alphabétisme des hommes et des femmes étaient respectivement de :

- 46,9% et de 33,3% en 1995 et
- 53,6% et 36,3% en 1998.

Ces taux mettent en relief le problème traditionnel de la faible alphabétisme des femmes par rapport aux hommes (cf. graphique 11). En effet, l'écart relatif entre le taux d'alphabétisme des hommes et celui des femmes est très largement favorable aux premiers tant en 1995 (40,8%) qu'en 1998 (47,7%).

Cet écart relatif, entre les taux d'alphabétisme des hommes et des femmes, demeure très important en milieu rural avec respectivement :

- 75,9% ; 76,7% et 71,2% en Forêt Rurale Est, Forêt Rurale Ouest et en Savane Rurale en 1995, et
- 60,6%, 68,6% et 114% en 1998.

Cette situation est particulièrement préoccupante en zone de Savane Rurale où l'écart relatif entre les taux d'alphabétisme des hommes et des femmes est supérieur à 100% (114%), ce qui revient à dire que sur 100 personnes alphabétisées, moins de 32 sont femmes (31,8).

De plus, cette zone se caractérise par une baisse du taux total d'alphabétisme entre 1995 et 1998 de 6,5%, certainement liée à l'exode vers d'autres zones urbaines et/ou rurales (cf. tableau 8.1.1).

Dans les autres strates, le taux total d'alphabétisme a, en général, connu une évolution supérieure de plus de 10% entre 1995 et 1998 : 11,9% au plan national, 5,5% à Abidjan, 13,3% dans les Autres Villes, 10,1% en Forêt Rurale Est et 42,1% en Forêt Rurale Ouest.

Le graphique 11 fait ressortir la forte hausse du taux total d'alphabétisme constatée en Forêt Rurale Ouest (42,1%) et le recul survenu en Savane Rurale (6,5%) entre 1995 et 1998. En outre, il présente plus nettement, au cours de l'année 1998, l'important déséquilibre entre l'alphabétisme des hommes et des femmes, constatée en Savane Rurale où le taux plafonne à 114%.

Tableau 8.1.1 : Taux d'alphabétisme et écarts (%) par strate et sexe des individus en 1995 et 1998

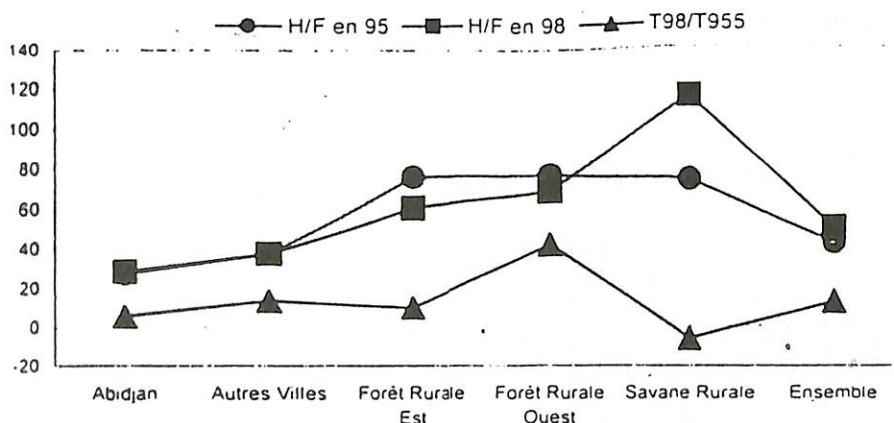
	Abidjan	Autres Villes	Forêt Rurale Est	Forêt Rurale Ouest	Savane Rurale	Ensemble
1995						
Total	63,2	49,6	32,7	29,2	20,1	40,2
Homme	71,2	57,5	40,8	37,1	25,0	46,9
Femme	56,0	41,8	23,2	21,0	14,6	33,3
Ecart relatif H/F ⁽¹⁾	27,1	37,6	75,9	76,7	71,2	40,8
1998						
Total	66,7	56,2	36,0	41,5	18,8	45,0
Homme	75,1	65,0	44,0	51,9	25,9	53,6
Femme	58,4	47,3	27,4	30,8	12,1	36,3
Ecart relatif H/F ⁽¹⁾	28,6	37,4	60,6	68,5	114	47,7
Ecart 98/95 ⁽²⁾	5,5	13,3	10,1	42,1	-6,5	11,9

⁽¹⁾Ecart relatif H/F = (Taux homme - taux femme)/taux femme en %

⁽²⁾Ecart 98/95 = (Taux total 98 - taux total 95)/taux total 95 en %

Source : INS

Graphique 11: Ecart relatif entre les taux d'alphabétisme des hommes et des femmes, et entre les taux totaux d'alphabétisme en 1998 et 1995 par strate



Source : INS

8.1.2 Taux d'alphabétisme par statut de pauvreté, genre et strate en 1995 et 1998

Le taux d'alphabétisme par statut de pauvreté au plan national (cf. tableau 8.1.2), montre qu'en 1995 :

- un peu moins de 5 non pauvres sur 10 étaient alphabétisés (45,9%)
- contre moins du tiers des pauvres (30,4%).

En 1998, il était de :

- 50,8% pour les non pauvres, ce qui revient à dire que plus d'un non pauvre sur deux était alphabétisé
- et 36,4% quand il s'agit des pauvres, soit un peu moins 4 personnes de cette catégorie sur 10.

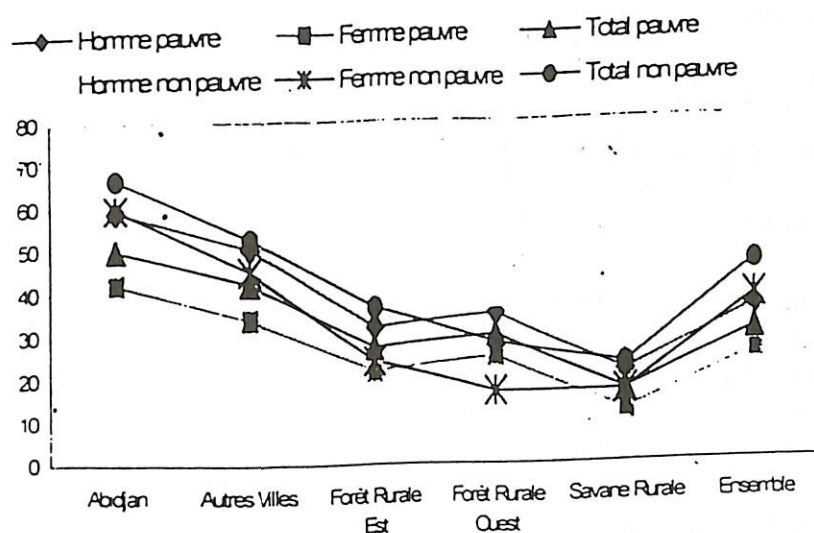
L'analyse selon le genre laisse transparaître le déséquilibre traditionnel entre les hommes et les femmes au plan de l'alphabétisme :

- le taux d'alphabétisme des hommes pauvres était de 35,6% en 1995 et de 45,4% en 1998 contre respectivement 53,4% et 59,7% pour les hommes non pauvres ;
- il était de 25,0% en 1995 et de 27,4% en 1998, dans le cas des femmes pauvres et respectivement de 38,0% et 41,8% pour les non pauvres.

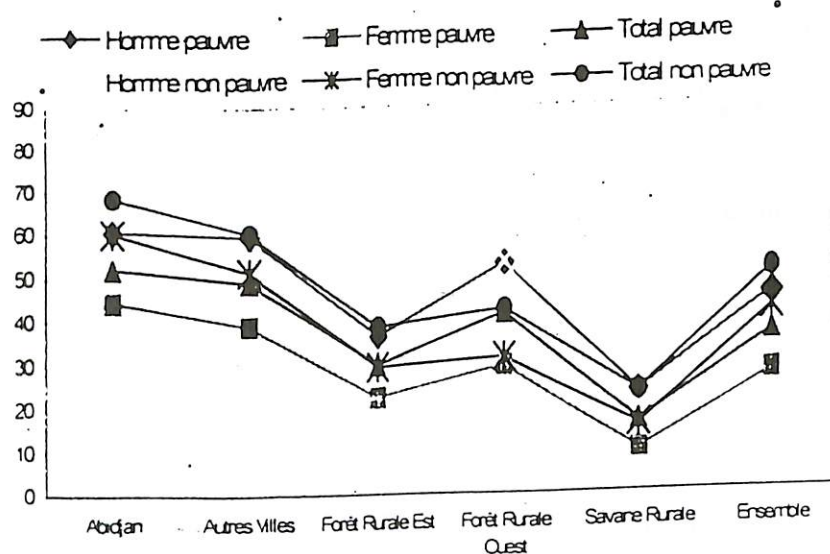
Ce qui frappe le plus, c'est le fait que les hommes pauvres avaient un niveau d'alphabétisme généralement plus élevé que celui des femmes non pauvres. La courbe du taux d'alphabétisme, comme l'atteste le graphique 12, est en dessous de celle des hommes pauvres en 1995 et en 1998.

Graphique 12 : Taux d'alphabétisme par sexe, statut de pauvreté et strate

1. En 1995



2. En 1998



Source : INS

Tableau 8.1.2 : Taux d'alphabétisme par sexe et statut de pauvreté, selon la strate

STRATE	1995						1998					
	Pauvre			Non pauvre			Pauvre			Non pauvre		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Abidjan	58,9	42,0	49,8	74,3	59,6	66,6	60,7	44,7	52,3	76,9	60,3	68,6
Autres Villes	50,2	33,9	42,1	60,5	44,9	52,6	59,6	39,2	49,3	68,8	51,6	60,3
Forêt Rurale Est	32,0	21,9	27,3	46,4	24,1	36,5	36,7	22,7	30,1	47,8	29,6	38,8
Forêt Rurale Ouest	35,0	25,0	30,2	39,2	17,0	28,3	53,1	29,7	41,7	53,5	31,6	42,7
Savane Rurale	21,3	12,3	17,1	28,7	16,8	23,1	23,7	10,0	16,7	31,6	15,8	23,5
Ensemble	35,6	25,0	30,4	53,4	38,0	45,9	45,4	27,4	36,4	59,7	41,8	50,8

Source : INS

8.1.3 TAUX NET D'ALPHABÉTISME DES PERSONNES DE 6 ANS ET PLUS

Le taux d'alphabétisme des personnes de 6 ans et plus est la proportion des personnes de 6 ans et plus sachant lire ou écrire.

Au plan national, ce taux était égal à :

- 48,7% avec 57,3% pour les hommes et 39,8% pour les femmes en 1995 et
- respectivement de 53,7%, 64,6% et 42,9% en 1998.

Il est supérieur au taux d'alphabétisme obtenu à partir de la population totale de 21,1% en 1995, soit 22,2% pour les hommes et 19,5% pour les femmes, et de 19,3% en 1998 avec 20,5% chez les hommes et 18,2% chez les femmes. Quelle que soit l'année, cet écart ne présente pas une différence significative par rapport au genre. Cette situation se vérifie également au niveau de la strate (cf. graphique 13). En 1995, l'écart variait :

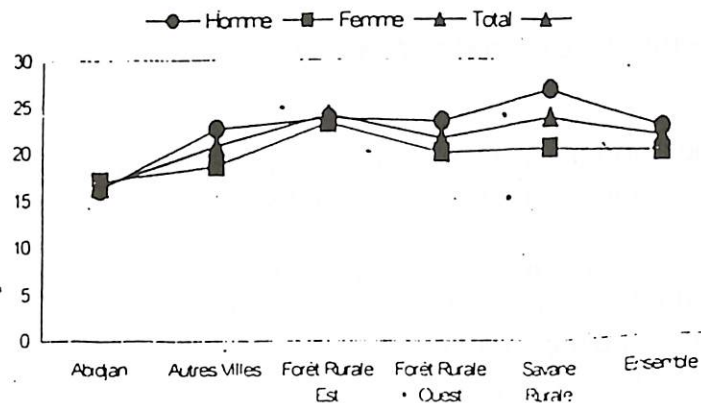
- chez les hommes de 16,2% à Abidjan à 26,8% en Savane Rurale et
- 17,0% à Abidjan à 23,3% en Forêt Rurale Est pour les femmes.

La variation en 1998 était de :

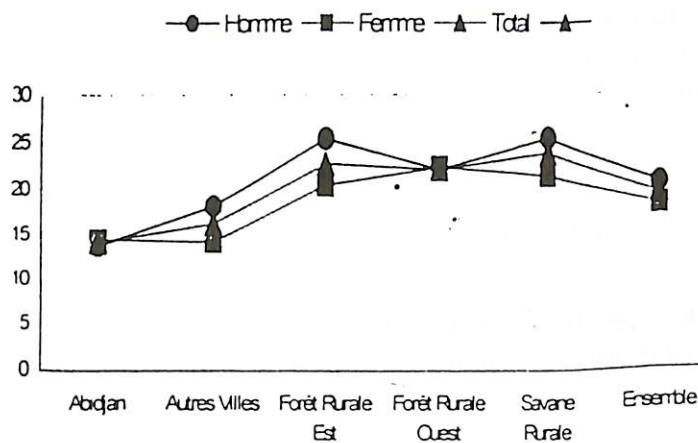
- 13,7% à Abidjan et 25,5% en Forêt Rurale Est et en Savane Rurale quand il s'agit des hommes et
- 14,2% dans les Autres Villes et 22,4% en Forêt Rurale Ouest dans le cas des femmes.

Graphique 13: Ecart relatif (%) entre les taux d'alphabétisme sur l'ensemble de la population et Taux d'alphabétisme des 6 ans et plus, par sexe et strate

1. En 1995



2. En 1998



Source : INS

8.1.4 PAUVRETE ET TAUX D'ALPHABETISME DES PERSONNES DE 6 ANS ET PLUS

Le taux total d'alphabétisme des personnes de 6 ans et plus montre une forte disparité entre les pauvres et les non pauvres (cf. tableau 8.1.3). En effet, le taux total d'alphabétisme des non pauvres de 6 ans et plus était de 54,3% pour les non pauvres, soit plus d'un non pauvre sur 2, contre 38,2% pour les pauvres, c'est-à-dire un peu moins de 2 pauvres sur 5, en 1995.

En 1998, ce taux était de 59,5% pour les non pauvres, soit près de 3 sur 5, et de 45,2% pour les pauvres, ce qui correspond à moins d'un non pauvre sur 2.

La prise en compte de l'écart relatif entre le taux total d'alphabétisme des non pauvres de 6 ans et plus et celui des pauvres du même âge permet de mieux apprécier la disparité.

En 1995, l'écart relatif total était de 42%, ce qui revient à dire que sur 100 personnes alphabétisées de 6 ans et plus, 59 sont des non pauvres. Par sexe, cet écart était de :

- 38% pour les hommes en 1995, soit 42 pauvres contre 58 non pauvres sur 100 hommes alphabétisés de 6 ans et plus et
- 47% pour les femmes, c'est-à-dire 40 pauvres sur 100 femmes alphabétisées de cet âge.

En 1998, l'écart relatif entre les non pauvres et les pauvres était de 32%, c'est-à-dire 43 pauvres contre 57 non pauvres sur 100 personnes alphabétisées.

Par genre, l'écart relatif entre les non pauvres et les pauvres de 6 ans et plus était en 1998 de 24% pour les hommes et de 44% pour les femmes. Ces indicateurs montrent que sur 100 hommes alphabétisés de 6 ans et plus, près de 44 étaient pauvres et que sur 100 femmes répondant aux mêmes critères, 41 étaient pauvres.

Par rapport à la strate, les écarts relatifs entre les non pauvres et les pauvres de 6 ans et plus étaient, en 1995, respectivement de :

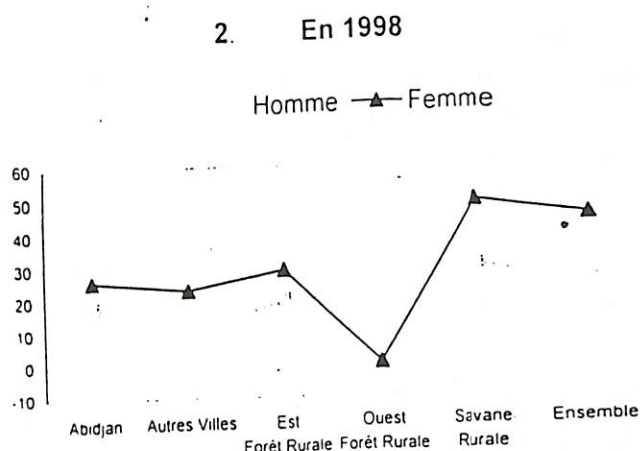
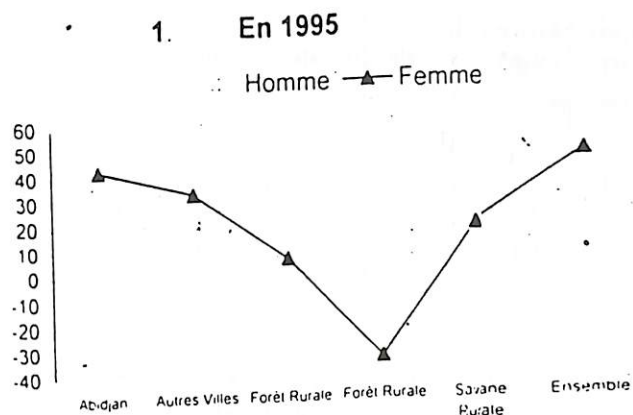
- 19 et 42% pour les hommes et les femmes à Abidjan, 20 et 32% dans les Autres Villes, 38 et 6% en Forêt Rurale Est, 0 et -34% en Forêt Rurale Ouest et 17 et 18% en Savane Rurale,

et en 1998 de :

- 18 et 26% Abidjan, 10 et 23% dans les Autres Villes, 20 et 29 en Forêt Rurale Est, -2 et 0% en Forêt Rurale Ouest et 29 et 49% en Savane Rurale.

Le graphique 14 donne une illustration des écarts relatifs entre le taux d'alphabétisme des non pauvres de 6 ans et plus et celui des pauvres par strate et genre en 1995 et 1998.

Graphique 14: Ecart relatif (%) entre les taux d'alphabétisme des non-pauvres de 6 ans et plus et des pauvres par strate et genre



Source : INS

Le tableau 8.1.3 et surtout l'illustration graphique présentent une tendance à la baisse montrant que les pauvres de 6 ans et plus en Forêt Rurale Ouest, ont un niveau d'alphabétisme plus élevé que les non pauvres en 1995 et en 1998. Cette tendance, qui est particulièrement plus marquée en 1995 (-34%) s'explique par la combinaison d'un certain nombre de facteurs se rapportant à la population autochtone de 6 ans et plus :

- i) elle représentait 56,2% de l'effectif total de la population, contre 30,1% pour les Ivoiriens d'autres régions et 13,7% pour les étrangers ;
- ii) le taux d'alphabétisme la concernant était le plus élevé : 48,7% contre 19,9% chez les Ivoiriens d'autres régions et 15,8% pour les étrangers ;
- iii) 77% des personnes alphabétisées appartiennent à cette population autochtone, soit près de 8 personnes sur 10 ;
- iv) le ratio de pauvreté dans cette population était plus 54,8% avec une contribution à la pauvreté de 63,8%.
- v) 56,7% des enfants de 6 à 14 ans sont ceux des autochtones ;
- vi) 81,6% des enfants de 6 à 14 ans sachant lire ou écrire sont aussi ceux des autochtones
- vii) 92,2% des enfants pauvres de 6 à 14 ans sachant lire ou écrire sont également ceux des autochtones



Tableau 8.1.3 : Taux d'alphabétisme des personnes de 6 ans et plus par statut de pauvreté, strate et sexe en 1995 et 1998

	Abidjan	Autres Villes	Forêt Rurale Est	Forêt Rurale Ouest	Savane Rurale	Ensemble
1995						
<u>PAUVRE</u>						
Total	59,3	51,0	34,4	37,9	22,8	38,2
Homme	71,7	61,6	40,8	45,7	29,0	45,8
Femme	48,9	40,2	27,7	30,4	16,0	30,6
<u>NON PAUVRE</u>						
Total	77,1	63,4	44,6	33,4	26,8	54,3
Homme	85,2	74,1	56,5	45,8	34,0	63,4
Femme	69,6	53,1	29,3	20,0	18,9	44,9
<u>ENSEMBLE</u>						
Total	73,6	59,9	40,6	35,5	24,9	48,7
Homme	82,7	70,5	50,5	45,8	31,7	57,3
Femme	65,5	49,6	28,6	25,2	17,6	39,8
1998						
<u>PAUVRE</u>	63,4	59,7	38,2	52,1	21,1	45,2
Homme	73,5	72,7	48,7	65,4	30,2	56,7
Femme	54,3	47,0	27,5	37,8	12,5	33,7
<u>NON PAUVRE</u>						
Total	77,7	68,9	47,1	51,2	28,5	59,5
Homme	86,9	80,0	58,4	64,3	39,1	70,4
Femme	68,5	57,9	35,5	37,8	18,6	48,6
<u>ENSEMBLE</u>						
Total	76,1	65,3	44,2	50,7	23,3	53,7
Homme	85,4	76,8	55,2	63,4	32,5	64,6
Femme	66,8	54,0	33,0	37,7	14,7	42,9

Source : INS

8.1.5 TAUX NET D'ALPHABETISME DES ADULTES

Le taux d'alphabétisme des adultes se rapportent aux personnes de 15 ans et plus. Il est égal à la proportion des personnes de cet âge sachant lire ou écrire. C'est l'indicateur de référence utilisé au plan international pour mesurer taux d'alphabétisme d'un pays.

Le taux d'alphabétisme des adultes de 15 ans et plus (cf. tableau 8.1.4) laisse apparaître des caractéristiques différentes en fonction de la strate. En 1995, il ressort que :

- à Abidjan, près de 6 personnes pauvres de 15 ans et plus, sur 10 étaient alphabétisées. Le taux était de 7 hommes pauvres sur 10 et de moins de 5 femmes pauvres sur 10 (47,3%) ;

- dans les Autres Villes où le taux d'alphabétisme des adultes était de 49,3%, soit à peu près 1 personne pauvre sur 2, plus de 3 hommes pauvres sur 5 sont alphabétisés contre moins de 2 femmes sur 5 ;
- dans le milieu rural, les taux sont très faibles : moins de 30% en Forêt Rurale Est (28,7%) et 34,1% Forêt Rurale Ouest, soit 1 personne pauvre sur 3, et 18,3% en Savane Rurale, ce qui correspond à moins d'une personne sur 5. Ces taux sont encore plus faibles chez les femmes : 19,2%, 24,9% et 9,8% respectivement en Forêt Rurale Est, en Forêt Rurale Ouest et en Savane ;

En 1998, le taux total d'alphabétisme des adultes pauvres à Abidjan n'était pas différent de celui de 1995 (58,1%).

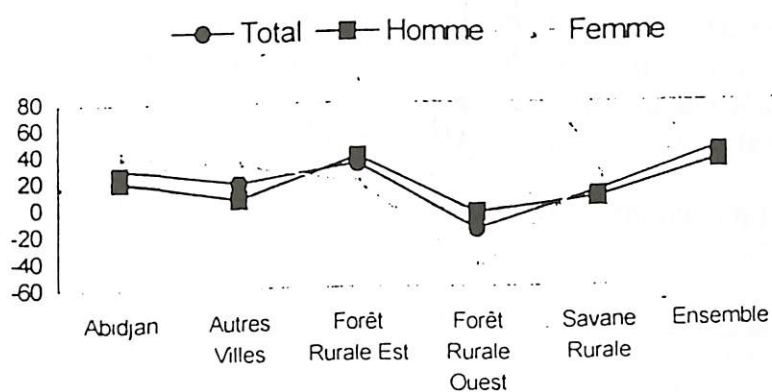
Dans les Autres Villes, la situation des pauvres a connu une amélioration par rapport à 1995 avec un taux de 53,7% en 1998 contre 49,7% en 1995; selon le genre, le taux était de 69,5% chez les hommes et de 40,7% chez les femmes contre respectivement 64,3% et 36,9%.

Cette amélioration se remarque aussi en milieu rural, à l'exception de la Savane Rurale où le constat est au recul : taux total de 18,3% de pauvres en 1995 contre 13,3%, soit une baisse de 27% en 1998 ; chez les hommes, cette baisse est de 21% chez les hommes contre 39% chez les femmes.

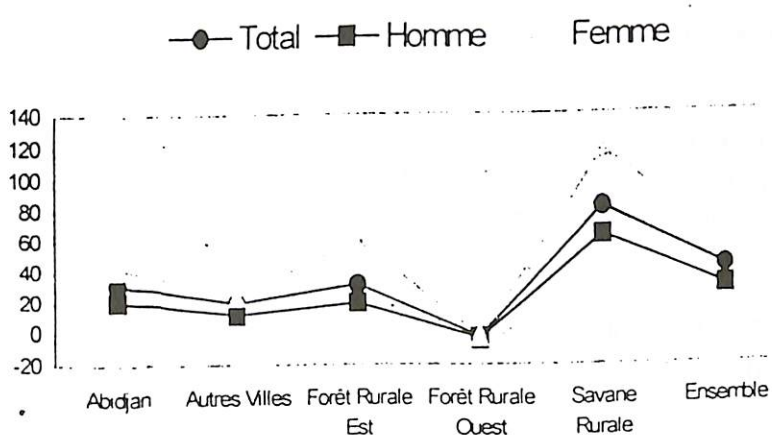
Les écarts relatifs entre le taux d'alphabétisme des adultes non pauvres, de 15 ans et plus, et des pauvres suivent les mêmes tendances que dans le cas des personnes de 6 ans et plus (cf. graphique 15). Ainsi, l'on retrouve le phénomène se rapportant au fait que les populations pauvres de 6 ans et plus de la Forêt Rurale Ouest, avaient un niveau d'alphabétisme plus élevé que celui des non pauvres. L'écart relatif total en 1995 était de (-17%) avec (-4%) chez les hommes et (-47%) chez les femmes. En 1998, cet écart relatif total, beaucoup plus faible, était de (-3%), soit (-4%) pour les hommes et (-2%) pour les femmes.

Graphique 15: Ecart relatif (%) entre les taux d'alphabétisme des non pauvres de 15 ans et plus et des pauvres par strate et genre

1. 1995



2. 1998



Source : INS

Tableau 8.1.4 : Taux d'alphabétisme des personnes de 15 ans et plus par strate sexe et statut de pauvreté en 1995 et 1998

	Abidjan	Autres Villes	Forêt Rurale Est	Forêt Rurale Ouest	Savane Rurale	Ensemble
1995						
PAUVRE						
Total	58,1	49,3	28,7	34,1	18,3	34,7
Homme	70,3	64,3	37,7	44,5	27,7	45,1
Femme	47,3	36,9	19,2	24,9	9,8	25,1
NON PAUVRE						
Total	75,7	58,7	38,3	28,4	20,5	50,1
Homme	84,9	68,7	52,3	42,7	29,7	61,0
Femme	66,6	49,1	22,8	13,3	12,1	39,1
ENSEMBLE						
Total	72,5	56,4	34,8	30,8	19,6	45,2
Homme	82,4	67,6	47,0	43,4	28,8	56,1
Femme	62,9	45,8	21,4	18,5	11,1	34,5
1998						
PAUVRE	58,1	53,7	30,9	47,3	13,3	38,9
Homme	71,8	69,5	46,2	64,1	22,0	53,0
Femme	46,1	40,7	16,7	30,6	6,2	26,4
NON PAUVRE						
Total	76,3	64,2	40,7	46,0	24,2	55,6
Homme	86,5	77,7	55,1	61,6	36,0	68,8
Femme	65,5	50,5	26,8	29,9	13,5	42,3
ENSEMBLE						
Total	74,5	60,1	38,3	46,0	18,2	49,8
Homme	85,2	74,3	52,7	61,4	28,4	63,3
Femme	63,4	46,7	24,5	30,6	9,5	36,8

Source : INS

Le taux global d'alphabétisme, obtenu en rapportant le nombre de personnes sachant lire ou écrire sur la population nationale, était de 40,2% en 1995, soit 4 personnes sur 10.

Ce taux n'était supérieur à 50%, qu'à Abidjan où il se situait à 63,2%, avec au moins 7 hommes alphabétisés sur 10 et un peu moins de 6 femmes sur 10.

Dans les Autres Villes, un peu moins de 5 personnes 10 savaient lire ou écrire (49,6%). Ce taux selon le sexe était de 57,5% chez les hommes et de 41,8% chez les femmes, en 1995.

Le taux global d'alphabétisme demeure beaucoup plus bas en milieu rural où moins du tiers de la population était alphabétisé en 1995 : 32,7% en Forêt Rurale Est, 29,1% en Forêt Rurale Ouest et 20,1% en Savane Rurale.

En 1998, l'on a connu une amélioration du taux global d'alphabétisme de 12% par rapport à 1995 en passant de 40,2% à 45,0%. Cette amélioration était de 14% chez les hommes et de 9% chez les femmes.

Par strate, l'accroissement du taux d'alphabétisme, entre 1995 et 1998, était de 5,5% à Abidjan, 13,3% dans les Autres Villes, 10,1% en Forêt Rurale Est et de 42,1% en Forêt Rurale Ouest et -6,5% en Savane Rurale.

La situation de la femme demeure une préoccupation surtout en milieu rural où moins du tiers sait lire ou écrire. En savane Rurale, le taux total d'alphabétisme de la femme a même connu une baisse de 6,5%, passant de 14,6% en 1995 à 12,1% en 1998.

Le taux d'alphabétisme des pauvres était évalué à 30,3% en 1995, soit 3 personnes sur 10, alors qu'il était de 40,2% pour l'ensemble de la population et 36,4% en 1998, fait ressortir le faible niveau d'alphabétisme des femmes et plus particulièrement de celles de la Savane Rurale avec 12,2% en 1995 et 10,0% en 1998, ce qui correspond à une baisse de 18%.

Cette situation de faible alphabétisme des femmes peut se résumer par le fait qu'en 1998, le taux d'alphabétisme des hommes pauvres était supérieur à celui des femmes non pauvres tant au plan national qu'au niveau des strates. A l'exception d'Abidjan où nous avons un taux d'alphabétisme était de 58,8% pour les hommes pauvres et de 59,6% pour les femmes non pauvres, le constat demeure le même qu'en 1998 au niveau des strates.

Le taux d'alphabétisme des personnes de 6 ans et plus était de 48,7% en 1995 contre 53,7% en 1998. Ce taux était supérieur à celui relatif à la population totale qui était égal à 40,2% en 1995 et 47,7% en 1998. Au niveau des personnes pauvres, le taux d'alphabétisme était de 34,7% (avec 45,1% pour les hommes et 25,1% chez les femmes) et de 38,9% en 1998 (hommes : 53,0%, femmes : 26,4%).

Le rapport entre les taux d'alphabétisme des non pauvres de 6 ans et plus et les pauvres du même âge présente d'importantes disparités à l'intérieur des strates :

19 et 42% pour les hommes et les femmes à Abidjan, 20 et 32% dans les Autres Villes, 38 et 6% en Forêt Rurale Est, 0 et -34% en Forêt Rurale Ouest et 17 et 18% en Savane Rurale, en 1995 et

18 et 26% Abidjan, 10 et 23% dans les Autres Villes, 20 et 29 en Forêt Rurale Est, -2 et 0% en Forêt Rurale Ouest et 29 et 49% en Savane Rurale en 1998.

Ces écarts montrent également qu'en Forêt Rurale Ouest, la proportion de non pauvres sachant lire ou écrire a connu une forte baisse de 34% chez les femmes en 1995 et une baisse légère de 2% chez les hommes en 1998.

S'agissant de l'alphabétisme des adultes (personnes de 15 ans et plus), les écarts relatifs entre les taux des non pauvres et ceux des pauvres présentent les mêmes tendances que celles se rapportant aux personnes de 6 ans et plus : un écart relatif total en 1995 de (-17%) avec (-4%) chez les hommes et (-47%) chez les femmes, et de (-3%) en 1998, correspondant à (-4%) pour les hommes et (-2%) pour les femmes.

8.2 TAUX NET DE SCOLARISATION AU CYCLE PRIMAIRE EN 1995 ET 1998

La norme officielle est de 6 à 11 ans pour tout le cycle primaire, mais en pratique, l'âge au primaire va généralement de 5 à 15.

Le taux net de scolarisation au primaire est égal à la proportion d'enfants de 6 à 11 ans effectivement inscrits à l'école primaire.

En 1995, il variait (cf. tableau 8.2) de 73,3% à Abidjan à 26,4% en Savane Rurale où le taux est le plus faible. Au plan national, le taux net de scolarisation au primaire était de 51,0%, se décomposant comme suit : 53,8% chez les garçons et 47,8% chez les filles. L'écart relatif entre le taux net de scolarisation au primaire des garçons et celui des filles était de 13% en 1995, soit 47 filles sur 100 enfants de 6 à 11 ans, inscrits au primaire.

En 1998, avec un taux net de scolarisation au primaire de 52,6%, l'écart relatif entre le taux net de scolarisation au primaire des garçons et celui des filles se situait à 14%, soit un taux de 56,0% pour les premiers et de 49,0% pour les dernières. Cet écart relatif de 14% correspondait, comme en 1995, à 47 filles sur 100 enfants de 6 à 11 ans inscrits au primaire.

Par strate, le taux total net de scolarisation au primaire montre que :

- en 1995, plus de 7 enfants de 6 de 11 ans sur 10 étaient scolarisés à Abidjan. Sans atteindre le niveau d'Abidjan, ce nombre était de 6 enfants sur 10 dans les Autres Villes. En milieu rural, il était supérieur à 4 enfants sur 10 en Forêt Rurale Est et en Forêt Rurale Ouest et inférieur à 3 sur 10 en Savane Rurale ;
- plus de 3 filles sur 5 (3,3 exactement) étaient inscrites au primaire à Abidjan, contre 5 sur 10 dans les Autres Villes (53,6%), plus de 4 en Forêt Rurale Est (43,1%) et en Forêt Rurale Ouest (45,4%) et 2 sur 10 en Savane Rurale (21,7%), en 1995.
- en 1998, la situation s'est en général améliorée par rapport à 1995 avec un taux total net de scolarisation au primaire de 63,5% contre 60,7% dans les Autres Villes, 49,8% contre 45,3% en Forêt Rurale Est, 53,8% contre 46,3% en Forêt Rurale Ouest, 29,1% contre 26,4% en Savane Rurale et 52,6% contre 51,0% au plan national. A Abidjan, où l'on a enregistré le plus fort taux total net de scolarisation au primaire en 1998, il apparaît un recul de (-9%) par rapport à 1995 (73,3% en 1995 et 67,0% en 1998). Une étude complémentaire pourrait permettre de vérifier si ce recul est seulement le fait d'une fluctuation d'échantillon ou s'il est effectif.
- le taux net de scolarisation des jeunes filles a également connu une amélioration même s'il demeure inférieur à celui des jeunes garçons : plus de 6 filles sur 10 à Abidjan et dans les Autres Villes et près de 5 sur 10 en Forêt Rurale Est (47,4%) et en Forêt Rurale Ouest (49,6%).

L'écart relatif entre les taux nets de scolarisation au primaire des garçons et des filles pauvres en 1995, de 4% au plan national, était plus fort à Abidjan (55%) et en Savane Rurale (27%) que dans les Autres Villes (4%), en Forêt Rurale Ouest (8%), et en Forêt Rurale Est (-24%). Cet écart relatif signifie que :

- sur 100 enfants pauvres de 6 à 11 ans scolarisés au primaire, en 1995, le nombre de filles était de 49 au plan national, 39 à Abidjan, 49 dans les Autres Villes, 57 en Forêt Rurale Est, 48 en Forêt Rurale Ouest et 44 en Savane Rurale ;
- chez les non pauvres, le nombre de filles scolarisées sur 100 enfants, en 1995, était de : 47 au plan national, de 46 à Abidjan, 42 dans les Autres Villes, 43 en Forêt Rurale Est, 51 en Forêt Rurale Ouest et de 44 en Savane Rurale.
- pour l'ensemble formé des pauvres et des non pauvres, ce nombre était de : 47 au plan national, de 45 à Abidjan, 45 dans les Autres Villes, 48 en Forêt Rurale Est, 49 en Forêt Rurale Ouest et de 42 en Savane Rurale.

En dehors d'Abidjan, au niveau des pauvres, des Autres Villes et de la Forêt Rurale Est à tous les niveaux, ces taux ne présentent une différence notable au niveau de la composition, des effectifs des écoliers du primaire, de 6 à 11 ans par rapport au statut de pauvreté et le genre.

De plus, quel que soit le statut de pauvreté, un équilibre subsiste entre les garçons et les filles de la Forêt Rurale Ouest : 48 filles sur 100 enfants pauvres inscrits au primaire, 51 filles sur 100 enfants non pauvres et 49 filles sur 100 enfants pauvres et non pauvres.

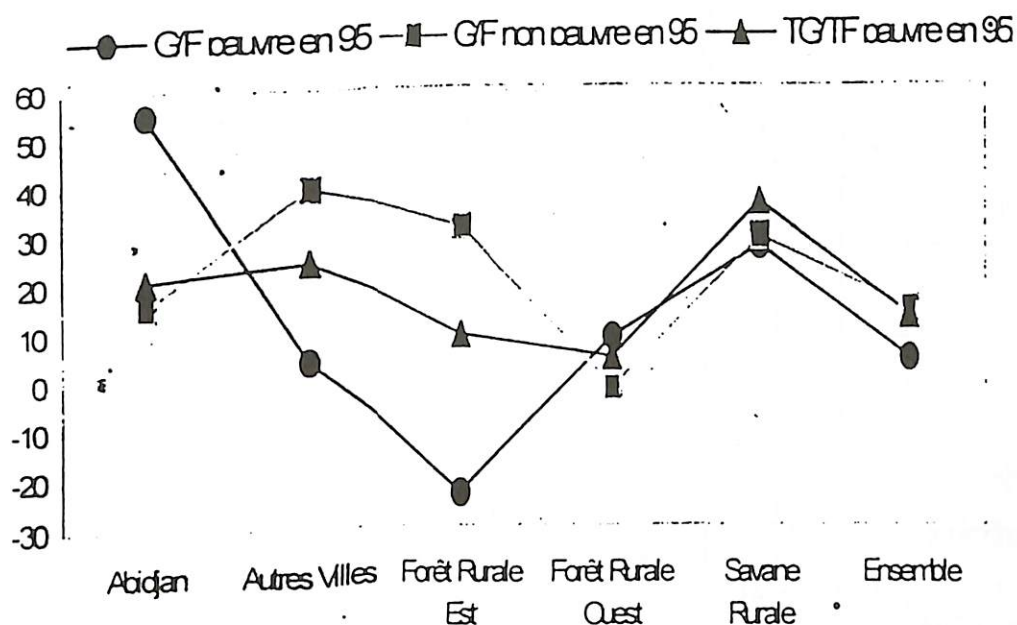
Le graphique 16 présente ces écarts relatifs entre les taux nets de scolarisation au primaire des garçons et des filles par statut de pauvreté en 1995 et en 1998

L'analyse des écarts relatifs entre les taux nets de scolarisation au primaire des garçons et des filles par statut de pauvreté en 1998, permet de déduire que 100 enfants :

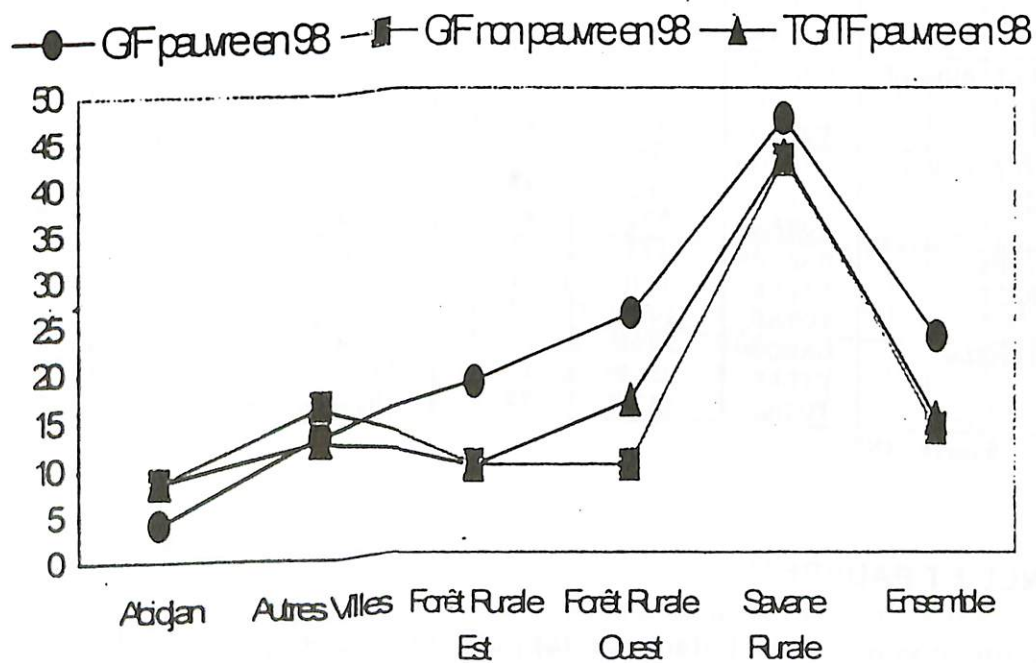
- pauvres de 6 à 11 ans scolarisés au primaire, le nombre de filles était de 46 au plan national, 44 à Abidjan, 41 dans les Autres Villes, 45 en Forêt Rurale Est, 47 en Forêt Rurale Ouest et 50 en Savane Rurale ;
- non pauvres, le nombre de filles était de 45 au plan national, 49 à Abidjan, 47 dans les Autres Villes, 46 en Forêt Rurale Est, 44 en Forêt Rurale Ouest et 40 en Savane Rurale ;
- pauvres et non pauvres, le nombre de filles était de 47 au plan national, 48 à Abidjan, 46 dans les Autres Villes, 48 en Forêt Rurale Est, 48 en Forêt Rurale Ouest et 41 en Savane Rurale.

Graphique 16: les écarts relatifs (%) entre les taux nets de scolarisation au primaire des garçons et des filles par statut de pauvreté en 1995 et en 1998

1. En 1995



2. En 1998



Source : INS

Tableau 8.2 : Taux net de scolarisation au primaire, des enfants de 6 à 11 ans, par niveau de pauvreté, selon le sexe et la strate

STRATE	SEXE	EFFECTIF DES 6 - 11 ANS	SCOLARISATION DES ENFANTS DE 6-11 ANS PAR NIVEAU DE PAUVRETE			
			TRES PAUVRES	PAUVRES	NON PAUVRES	TOTAL
1995						
ABIDJAN	GARÇON	111	76,1	63,2	85,6	80,2
	FILLE	111	24,5	40,8	74,1	66,4
	TOTAL	222	42,4	52,1	79,8	73,3
AUTRES VILLES	GARÇON	98	63,0	48,1	79,5	66,7
	FILLE	83	26,0	46,2	56,9	53,6
	TOTAL	181	49,1	47,4	68,2	60,7
FORET RURALE EST	GARÇON	145	20,1	34,5	53,2	46,9
	FILLE	108	32,7	45,1	40,6	44,1
	TOTAL	253	26,3	40,3	49,0	45,3
FORET RURALE OUEST	GARÇON	72	45,6	16,7	10,7	37,7
	FILLE	78	10,8	11,5	11,5	11,1
	TOTAL	150	30,7	44,4	49,7	46,3
SAVANE RURALE	GARÇON	111	24,4	21,2	37,9	29,5
	FILLE	72	-	16,7	29,4	21,7
	TOTAL	183	17,1	19,2	35,0	26,4
ENSEMBLE	GARÇON	537	32,8	39,6	63,6	53,8
	FILLE	452	20,7	38,1	55,7	47,8
	TOTAL	989	27,9	38,8	60,1	51,0
1998						
ABIDJAN	GARÇON	346	-	58,7	72,1	69,9
	FILLE	367	-	56,4	66,4	64,4
	TOTAL	713	-	57,7	69,1	67,0
AUTRES VILLES	GARÇON	603	55,1	58,7	73,7	67,1
	FILLE	527	53,3	51,8	63,4	59,5
	TOTAL	1130	54,3	55,7	68,5	63,5
FORET RURALE EST	GARÇON	426	17,3	46,9	57,0	51,8
	FILLE	380	26,7	39,7	52,1	47,4
	TOTAL	806	21,8	43,4	54,7	49,8
FORET RURALE OUEST	GARÇON	407	53,3	57,0	59,8	57,6
	FILLE	365	42,6	45,4	54,7	49,6
	TOTAL	772	48,0	51,8	57,2	53,8
SAVANE RURALE	GARÇON	517	20,1	37,0	41,0	34,0
	FILLE	490	12,4	25,2	28,8	23,8
	TOTAL	1007	16,6	31,5	34,6	29,1
ENSEMBLE	GARÇON	2299	34,7	50,9	63,0	56,0
	FILLE	2129	29,5	41,4	55,7	49,0
	TOTAL	4428	32,2	46,6	59,3	52,6

Source : INS

9 ENFANCE ET PAUVRETE

Est considérée comme enfant dans ce rapport, toute personne de 0 à 14 ans. Les personnes de cet âge représentaient 44,3% de la population enquêtée en 1995, contre 43,5% en 1998. Trois groupes d'âge sont retenus, à savoir : 0 à 5 ans, 6 à 11 ans et 12 à 14 ans.

Le tableau 9.0, donnant la répartition des enfants par âge et sexe en 1998, montre que la répartition des enfants par groupe d'âge était de : 41,8% entre 0 et 5 ans, 40,9% entre 6 et 11 ans et de 18,2% entre 12 et 14 ans, en 1995 et respectivement de 39,3%, 42,5% et 18,2% en 1998.

Tableau 9.0 : Répartition des enfants de 0 à 14 ans par âge et sexe en 1995 et 1998

STRATE	SEXE	0 - 5 ans	6 - 11 ans	12 - 14 ans	Total	Effectif
1995						
ABIDJAN	GARÇON	39,9	47,7	12,4	100,0	232
	FILLE	36,9	38,8	24,3	100,0	287
	TOTAL	38,2	42,8	19,0	100,0	519
AUTRES VILLES	GARÇON	41,9	44,8	13,3	100,0	218
	FILLE	42,9	39,6	17,5	100,0	210
	TOTAL	42,4	42,2	15,4	100,0	428
FORET RURALE EST	GARÇON	40,5	41,1	18,4	100,0	354
	FILLE	46,3	39,0	14,7	100,0	276
	TOTAL	43,1	40,2	16,7	100,0	630
FORET RURALE OUEST	GARÇON	44,7	35,5	19,8	100,0	203
	FILLE	42,3	43,7	14,0	100,0	178
	TOTAL	43,6	39,3	17,1	100,0	381
SAVANE RURALE	GARÇON	41,3	40,4	18,3	100,0	275
	FILLE	43,7	38,3	18,0	100,0	238
	TOTAL	42,3	39,5	18,2	100,0	463
ENSEMBLE	GARÇON	41,5	41,9	16,6	100,0	1281
	FILLE	42,3	39,7	18,1	100,0	1140
	TOTAL	41,8	40,9	17,3	100,0	2421
1998						
ABIDJAN	GARÇON	37,5	41,9	20,6	100,0	825
	FILLE	34,2	41,3	24,5	100,0	889
	TOTAL	35,8	41,6	22,6	100,0	1714
AUTRES VILLES	GARÇON	35,5	43,8	20,7	100,0	1375
	FILLE	33,7	43,6	22,7	100,0	1209
	TOTAL	34,7	43,7	21,6	100,0	2584
FORET RURALE EST	GARÇON	41,6	40,9	17,5	100,0	1041
	FILLE	40,7	44,2	15,1	100,0	860
	TOTAL	41,2	42,4	16,4	100,0	1901
FORET RURALE OUEST	GARÇON	42,4	41,4	16,2	100,0	984
	FILLE	45,1	40,6	14,3	100,0	899
	TOTAL	43,7	41,0	15,3	100,0	1883
SAVANE RURALE	GARÇON	40,7	42,4	16,9	100,0	1220
	FILLE	43,0	43,9	13,1	100,0	1115
	TOTAL	41,8	43,1	15,1	100,0	2335
ENSEMBLE	GARÇON	39,4	42,2	18,4	100,0	5445
	FILLE	39,2	42,8	18,0	100,0	4972
	TOTAL	39,3	42,5	18,2	100,0	10417

Source : INS

9.1 LA PAUVRETE DES ENFANTS

L'analyse permettra d'appréhender l'ampleur du phénomène de la pauvreté par rapport à l'âge, au sexe et à la strate de résidence de l'enfant.

9.1.1 Ratio de pauvreté

Le ratio de pauvreté au niveau des enfants par âge, sexe et strate en 1995 et 1998 est fourni au Tableau 9.1.1.

Au plan national, le ratio de pauvreté au niveau des enfants (de 0 à 14 ans) était de 42,9% en 1995. Il était supérieur au ratio se rapportant à l'ensemble de la population (36,8%) de 16,6%. En 1998, il était de 38,5% contre 33,5% pour la population totale, soit une différence également positive de 14,6%. Ces chiffres montrent que les enfants sont plus touchés par la pauvreté que les adultes.

L'analyse de la pauvreté par rapport à la taille du ménage (cf. tableau 4) avait fait ressortir que pour une moyenne nationale de moins de 6 personnes, le ménage pauvre comptait en moyenne de 7,5 personnes en 1993, 7,3 en 1995 et 8,1 en 1998, contre respectivement 5,4, 4,8 et 4,9 chez les non pauvres. Le ménage extrême pauvre, comportait en moyenne 7,8 personnes en 1993, 7,6 en 1995 et 9,3 en 1998.

Cette taille, particulièrement forte des ménages pauvres et extrêmes pauvres, explique le fort taux de pauvreté chez les enfants de 0 à 14 dans la mesure où ces derniers représentaient plus de 40% de la population en 1995 (44,3%) et en 1998 (43,5%).

Selon le genre, le constat est qu'en 1995, 41,6% des filles étaient pauvres contre 44,0% de garçons. La distribution par âge était de 41,4% de filles pauvres contre 46,1% de garçons de 0 à 5 ans et respectivement de 45,0% contre 40,8% entre 6 et 11 ans, et de 34,7% contre 47,0% dans l'intervalle 12 et 14 ans.

En 1998, 37,1% des filles étaient pauvres contre 39,8% de garçons. La décomposition par âge était de 36,4% contre 40,6% à l'âge de 6 à 11 ans, de 33,0% contre 37,9% entre 12 et 14 ans. Chez les plus jeunes (0 à 5 ans), le ratio était le même (39,7%).

A Abidjan, le ratio total de pauvreté des enfants de 0 à 14 ans était de 23,2% en 1995 contre 20,2% pour l'ensemble de la population. Chez les jeunes filles d'Abidjan, le ratio de pauvreté n'avait pas varié, ou du moins significativement, par rapport à l'âge : 22,3 entre 0 et 5 ans, 23,1% entre 6 et 11 ans et 22,2 à entre 12 et 14 ans. Chez les garçons, il y avait un effet âge en ce sens que ; le ratio était de 27,2% pour les plus jeunes de 0 à 5 ans, 23,9% dans le cas des 6 à 11 ans et de 13,5% chez les plus âgés (12 à 14 ans).

En Forêt Rurale Est où les filles étaient plus pauvres que les garçons en 1995 (ratio de 49,4% contre 42,2%) : plus d'une fille sur 2 était pauvre entre 6 et 11 ans (54,6%). Il en était de même chez les garçons de 12 à 14 ans (55,2%). Le ratio total de pauvreté des enfants était de 45,4% contre 41% sur l'ensemble de la population de la Forêt Rurale Est.

En 1998, c'était seulement en Forêt Rurale Est que le ratio total de pauvreté des jeunes (28,7%) était inférieur au ratio se rapportant à l'ensemble de la population (46,6%).

A Abidjan, ce ratio était de 13,3% contre 11,1% pour la population totale. Par rapport au groupe d'âge des enfants et le sexe, il ne se dégage pas une différence significative entre les ratios.

Le décalage le plus important, entre la situation de pauvreté des jeunes de moins de 15 ans et celle de la population totale, apparaît en Forêt Rurale Ouest où le ratio de pauvreté était de 51,3% pour les enfants et de 24,5% pour l'ensemble, soit une différence de plus de 109%.

Cette différence, montrant que sur 100 pauvres 68 sont des enfants de 0 à 14 ans, est certainement l'une des raisons fondamentales du fait qu'en Forêt Rurale Ouest, les pauvres avaient un niveau d'alphabétisme plus élevé que les non pauvres.

Elle pose en général la situation de précarité dans les ménages pauvres et en particulier des enfants qui ne peuvent en conséquence bénéficier de conditions décentes de logement, de santé, d'éducation, etc...

Tableau 9.1.1 : Ratio (P_0) de pauvreté au niveau des enfants par âge, sexe et strate en 1995 et 1998

STRATE	SEXE	0 - 5 ans	6 - 11 ans	12 - 14 ans	Total	Effectif
1995						
ABIDJAN	GARÇON	27,2	23,9	13,5	23,9	232
	FILLE	22,3	23,1	22,2	22,6	287
	TOTAL	24,6	23,5	19,7	23,2	519
AUTRES VILLES	GARÇON	29,1	40,7	37,4	35,4	218
	FILLE	30,1	30,8	28,1	30,0	210
	TOTAL	29,6	36,2	32,2	32,8	428
FORET RURALE EST	GARÇON	45,0	33,8	55,2	42,2	354
	FILLE	46,1	54,6	46,1	49,4	276
	TOTAL	45,5	42,6	51,7	45,4	630
FORET RURALE OUEST	GARÇON	64,8	66,1	52,4	62,8	203
	FILLE	49,6	63,8	55,7	56,7	178
	TOTAL	57,9	64,9	53,6	59,9	381
SAVANE RURALE	GARÇON	61,5	50,4	56,7	56,1	275
	FILLE	63,6	60,6	38,3	57,9	188
	TOTAL	62,4	54,4	49,3	56,8	463
ENSEMBLE	GARÇON	46,1	40,8	47,0	44,0	1281
	FILLE	41,4	45,0	34,7	41,6	1140
	TOTAL	43,9	42,7	40,9	42,9	2421
1998						
ABIDJAN	GARÇON	13,8	13,2	13,6	13,5	825
	FILLE	15,1	11,3	13,9	13,2	889
	TOTAL	14,5	12,2	13,7	13,3	1714
AUTRES VILLES	GARÇON	37,6	41,4	36,0	38,9	1375
	FILLE	42,6	34,9	33,4	37,1	1209
	TOTAL	39,9	38,3	34,7	38,0	2584
FORET RURALE EST	GARÇON	32,9	27,8	32,4	30,7	1041
	FILLE	24,5	29,2	23,3	26,3	860
	TOTAL	29,2	28,4	28,4	28,7	1901
FORET RURALE OUEST	GARÇON	50,6	53,7	51,9	52,1	984
	FILLE	51,6	49,4	49,6	50,4	899
	TOTAL	51,1	51,6	50,8	51,3	1883
SAVANE RURALE	GARÇON	57,4	62,2	57,3	59,4	1220
	FILLE	57,4	56,2	59,6	57,2	1115
	TOTAL	57,4	59,3	58,3	58,4	2335
ENSEMBLE	GARÇON	39,7	40,6	37,9	39,8	5445
	FILLE	39,7	36,4	33,0	37,1	4972
	TOTAL	39,7	38,6	35,5	38,5	10417

Source : INS

1.1.1 Contribution à la pauvreté

La contribution des garçons, à la pauvreté des enfants de 0 à 14 ans au plan national (cf. tableau 9.1.2), était plus importante que celle des filles. Elle ne présentait pas une différence significative entre 1995, où elle était de 54,3%, et 1998 avec 53,7%.

A l'exception de la ville d'Abidjan, où la contribution des filles de 0 à 14 ans à la pauvreté des enfants était plus forte avec 53,9% en 1995 et 52,0% en 1998, plus de la moitié des pauvres se retrouvait chez les garçons.

Cette situation à Abidjan est imputable au fait que

- au niveau des enfants de 12 à 14 ans, les filles contribuaient pour 79,9% à la pauvreté, contre 20,1% chez les garçons, en 1995;
- en 1998, la contribution des filles à la pauvreté était de 52,5% chez les enfants de 0 à 5 ans et de 57,5% chez ceux de 12 à 14 ans.

Tableau 9.1.2 : Contribution à la pauvreté des enfants de 0 à 14 ans par âge et sexe en 1995 et 1998

STRATE	SEXE	0 - 5 ans	6 - 11 ans	12 - 14 ans	Total	Effectif
1995						
ABIDJAN	GARÇON	51,5	50,7	20,1	46,1	232
	FILLE	48,5	49,3	79,9	53,9	287
	TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	519
AUTRES VILLES	GARÇON	49,4	50,5	51,2	55,0	213
	FILLE	50,6	49,2	48,8	45,0	210
	TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	428
FORET RURALE EST	GARÇON	52,2	45,5	65,8	52,3	354
	FILLE	47,8	54,5	34,2	47,7	276
	TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	630
FORET RURALE OUEST	GARÇON	61,2	48,9	60,2	55,8	203
	FILLE	38,8	51,1	39,8	44,2	178
	TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	381
SAVANE RURALE	GARÇON	57,2	56,2	68,8	58,7	275
	FILLE	42,8	43,8	31,2	41,3	188
	TOTAL	42,3	39,5	18,2	100,0	463
ENSEMBLE	GARÇON	55,1	51,8	58,4	54,3	1281
	FILLE	44,9	48,2	41,6	45,7	1140
	TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	2421
1998						
ABIDJAN	GARÇON	47,5	51,8	42,5	48,0	825
	FILLE	52,5	48,2	57,5	52,0	889
	TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	1714
AUTRES VILLES	GARÇON	51,6	56,6	51,9	53,9	1375
	FILLE	48,4	43,4	48,1	46,1	1209
	TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	2584
FORET RURALE EST	GARÇON	62,7	52,1	64,2	58,5	1041
	FILLE	37,3	47,9	35,8	41,5	860
	TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	1901
FORET RURALE OUEST	GARÇON	50,1	54,0	54,6	52,5	984
	FILLE	49,9	46,0	45,4	47,5	899
	TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	1883
SAVANE RURALE	GARÇON	50,9	54,0	57,5	53,2	1220
	FILLE	49,1	46,0	42,5	46,8	1115
	TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	2335
ENSEMBLE	GARÇON	52,5	54,2	55,0	53,7	5445
	FILLE	45,8	45,8	45,0	46,3	4972
	TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	10417

Source : INS

CONCLUSION



CONCLUSION

Les résultats des différents indices de pauvreté, calculés en 1998, laissent apparaître une nette amélioration des conditions de vie par rapport à l'année 1995.

En effet, du fait de la longue et persistante crise économique qui a secoué notre pays, le ratio de pauvreté de 10%, fixé en s'intéressant aux plus faibles dépenses annuelles par tête (1^{er} décile) de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages de 1985 (EPAM 85), l'incidence de la pauvreté avait connu une très forte hausse de:

- 223% en mai-novembre 1993 en atteignant 32,3%, du fait d'une crise économique et
- 268% en mars-mai 1995 en se situant à 36,8%.

Après cette amplification, les résultats de l'Enquête sur le Niveau de Vie de 1998 (ENV 98) constituent un motif d'espoir dans la mesure où le phénomène de pauvreté a subi, par rapport au ratio de 1995 qui demeure un maximum, un fléchissement de 8,7% en tombant à 33,6%.

Cette amélioration de la situation au plan national est la résultante des baisses très importantes, par rapport au niveau de 1995, du ratio de pauvreté de 1998 de :

- 51%, passant de 50,1% à 24,5% en Forêt Rurale Ouest, principale zone de production de cacao de notre pays ;
- 45% à Abidjan, avec 20,2% en 1995 et 11,1% en 1998.

L'effet positif de ces deux strates qui sont, à des degrés divers, des pôles économiques majeurs et incontournables de notre pays, ne devrait pas occulter les conditions de vie difficiles des populations des autres strates, des ruraux et de certaines catégories sociales.

Dans les Autres Villes, l'incidence de la pauvreté s'était amplifiée en 1998 (18,2%) en passant de 28,6% en 1995 à 33,8%. En Forêt Rurale Est, elle est passée de 41,0% en 1995 à 46,6% en 1998, soit une aggravation de 13,7%. En Savane Rurale où plus d'une personne sur 2 étaient pauvres en 1998 (54,6%), le niveau de la pauvreté était déjà très préoccupant en 1993, avec un ratio de 25,9%, soit un peu plus du quart de la population, en 1993 et 1995 avec près de la moitié des individus (49,4%).

La répartition des pauvres dans les différentes strates montre une présence certes plus faible en ville mais progressant plus rapidement que dans les villages et une très forte représentation de ruraux : 87% en 1985 contre 74% en 1993, 73% en 1995 et 69% en 1998.

Au niveau du groupe socio-économique du chef de ménage, le constat est qu'en 1998, plus d'une personne vivant sous la responsabilité d'un agriculteur de vivrier sur deux était pauvre (50,6%) et plus de 4 individus sur 10 dans un ménage d'agriculteur de produits d'exportation sur 10 étaient pauvres (45,1%).

De plus, la contribution cumulée des pauvres de ces deux catégories de ménages à la pauvreté nationale était 60,7% en 1998 contre 68,6% en 1993 et 66,4% en 1995.

Pour une taille nationale moyenne totale de 5,5 personnes en 1995 et de 5,7 en 1998, le ménage pauvre comportait 7,3 personnes en 1995 et 8,1 en 1998.

Malgré une différence non significative, la pauvreté frappait plus d'hommes (37,0%) que de femmes (36,6%) en 1995. En 1998, la situation s'était inversée avec 33,8% de femmes et 33,3% d'hommes.

Il importe donc, au vu des différents indices de pauvreté, de renforcer les mesures sociales et politiques destinées à améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables tels que :

- les enfants (de 0 à 14 ans) qui, du fait de leur effectif, sont plus touchés par la pauvreté que les autres avec un ratio de pauvreté 42,9% en 1995 contre 32,3% pour l'ensemble de la population; en 1998, 38,5% étaient pauvres alors que le ratio au plan national était de 33,6%. De plus, au niveau de la fréquentation scolaire des enfants de 6 à 11 ans au primaire, il ressort que, pour un taux total net de scolarisation au primaire de 51% en 1995, seulement 28% des enfants très pauvres et 39% des pauvres sont inscrits, contre 60% pour les non pauvres. En 1998, il y avait 32% d'enfants très et 47% de pauvres, contre 59% de non pauvres et 53% pour l'ensemble ;
- les femmes rurales, dont la proportion de pauvres était supérieure à la moyenne nationale de 36,8% en 1995 avec 43% en Forêt Rurale Est, 50% en Forêt Rurale Ouest et 49% en Savane Rurale. En 1998, le ratio de pauvreté des femmes était estimée à 47% en Forêt Rurale Est et à 55% en Savane Rurale, contre 33,6% au niveau de l'ensemble de la population nationale. Le taux d'analphabétisme des femmes adultes (de 15 ans et plus) était supérieur à 78% en 1995 (79% en Forêt Rurale Est, 81% en Forêt Rurale Ouest et 89% en Savane Rurale) et à 69% en 1998 (74% en Forêt Rurale Est, 69% en Forêt Rurale Ouest et 90% en Savane Rurale) ;
- les agriculteurs en ce sens qu'ils constituaient 65% de l'ensemble des pauvres en 1995 et 61% en 1998. Il importe donc de renforcer leur encadrement et aussi de mieux les organiser afin de leur garantir une meilleure productivité et des revenus suffisants ;
- les chômeurs, dont 53% sont pauvres, devraient également être aidés à accéder à des emplois salariés ou à des activités indépendantes et rémunératrices par le biais des différents fonds mis en place....

